

## RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2025

**OSE IMMUNOTHERAPEUTICS** 

## Sommaire

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	3
ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES CONDENSES	9
ETAT SEMESTRIEL DU BILAN	11
ETAT SEMESTRIEL DU RESULTAT GLOBAL	12
ETAT SEMESTRIEL DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	13
TABLEAU SEMESTRIEL DES FLUX DE TRESORERIE	14
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS	15
Informations relatives à l'entreprise présentant les états financiers	15
Faits caractéristiques	15
Principes et méthodes comptables	17
Notes annexes aux états financiers semestriels	28
RAPPORT D'ACTIVITE	58
Activité de la société au cours du premier semestre	59
Comptes du semestre clos	64
Filiales et Participations - Titre de placement	65
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE	66
SEMESTRIELLE	

# ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

**OSE IMMUNOTHERAPEUTICS** 

## ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 58 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice »

Fait à Paris, le 15 octobre 2025

Marc Le Bozec Directeur Général par intérim

#### OSE Immunotherapeutics en résumé:

La société OSE Immunotherapeutics est une entreprise de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans les innovations thérapeutiques en Immuno-Oncologie et en Immuno-Inflammation. Ses plateformes de Recherche et de Développement s'appuient sur son expertise reconnue en matière d'immunité des cellules lymphocytaires T et d'immunité des cellules myéloïdes. Une riche expérience établie dans ces deux domaines a permis la mise au point de produits de premier plan « First-in-class » que la société développe en direct ou via des partenariats avec l'industrie pharmaceutique recherchant activement des nouvelles thérapies.

#### PORTEFEUILLE CLINIQUE PROPRIÉTAIRE ET EN PARTENARIAT

**TEDOPI**® est un vaccin thérapeutique contre le cancer permettant l'activation des cellules T à base d'épitopes modifiés issus d'antigènes tumoraux. Le produit active des lymphocytes T capables de tuer les cellules cancéreuses qu'ils ont appris à reconnaître.

Tedopi® est en cours d'évaluation clinique dans un essai international de phase 3 d'enregistrement, nommé Artemia, dans le cancer du poumon non à petites cellules (CPNPC), en deuxième ligne de traitement versus le traitement standard chez des patients HLA-A2 positifs en résistance secondaire aux inhibiteurs de points de contrôle (IPC), où le besoin thérapeutique est très important. Cet essai pivot confirmatoire vise à soutenir l'enregistrement réglementaire de Tedopi®, associé à un test diagnostic compagnon destiné à identifier les patients HLA-A2 positifs. L'étude Artemia est menée aux États-Unis, au Canada, en Europe et au Royaume-Uni.

Précédemment, Tedopi® avait obtenu des résultats cliniques significatifs versus une chimiothérapie dans un premier essai de phase 3 (nommé Atalante) mené en troisième ligne de traitement du CPNPC chez les patients en résistance secondaire après échec des IPC [Anti PD-(L)1].

En parallèle, les patients peuvent bénéficier de Tedopi® à travers des programmes d'accès compassionnel nominatif en troisième ligne ou lignes ultérieures de traitement (post-chimiothérapie et immunothérapie) actuellement autorisés en France, en Italie et en Espagne, confirmant ainsi le fort besoin médical de disposer de nouvelles options thérapeutiques.

D'autres essais cliniques de phase 2 en combinaison sont en cours avec des groupes de recherche clinique internationaux.

LUSVERTIKIMAB (OSE-127) est un anticorps monoclonal antagoniste du récepteur de l'interleukine-7 (IL-7R) impliquée dans la survie des lymphocytes T pathogèniques. Lusvertikimab est en développement clinique dans la rectocolite hémorragique, une maladie inflammatoire chronique du rectum et du côlon. L'étude clinique de phase 2 de preuve de concept, nommée CoTikiS, a montré des résultats positifs en termes d'efficacité et de sécurité (en juillet 2024), un catalyseur fort pour des futures opportunités de partenariat. Il s'agit de la première étude d'efficacité positive d'un anticorps anti-IL-7R, ouvrant la voie au futur développement d'un potentiel « first-in-class » antagoniste de l'IL-7.

En parallèle, Lusvertikimab est exploré en préclinique dans la Leucémie Aiguë Lymphoblastique (LAL), une indication qui a reçu la désignation « statut orphelin » l'EMA (*European Medicines Agency*). Ce

développement spécifique pourrait permettre d'ouvrir des nouvelles indications potentielles dans des maladies rares en hématologie dont les options de traitement sont aujourd'hui limitées.

BI 765063 (OSE-172) /BI 770371 sont des anticorps monoclonaux anti-SIRP $\alpha$ , une cible exprimée sur les cellules myéloïdes sur l'axe SIRP $\alpha$ /CD-47.

BI 765063 et BI 770371 sont développés en partenariat avec Boehringer Ingelheim dans des études cliniques de phase 1 dans les tumeurs solides avancées.

Grâce aux données cliniques positives de ces premières études, Boehringer Ingelheim poursuit l'avancée du développement du traitement first-in-class SIRP $\alpha$  BI 770371 avec un anticorps inhibiteur SIRP $\alpha$  perfectionné de nouvelle génération qui sera maintenant évalué dans une étude de phase 1b en immunologie du cancer.

Par ailleurs, au travers d'un amendement à l'accord initial de collaboration (mai 2024) portant sur ces programmes anti-SIRPα, Boehringer Ingelheim prévoit l'extension de leur développement aux maladies cardiovasculaires, rénales et métaboliques (CVRM) pour essayer de proposer des nouvelles options thérapeutiques de rupture dans ces maladies qui entraînent un fardeau significatif dans la vie des patients.

**OSE-279** est un anticorps anti-PD1 bloquant un frein des lymphocytes T permettant une activation des lymphocytes T non spécifiques en oncologie. Il est actuellement en phase 1/2 clinique dans les tumeurs solides avancées. OSE-279 a montré des premiers résultats cliniques positifs d'efficacité, dont un taux élevé de réponse antitumorale chez des patients difficiles à traiter. OSE-279 est aussi le constituant « *backbone* » d'une technologie anti-PD1 bispécifique appelée BiCKI®, ossature de nouvelles thérapies bispécifiques ou bifonctionnelles originales.

**FR104/VEL-101** est un anticorps monoclonal anti-CD28 « *First-in-class* » capable de bloquer les lymphocytes T, pathogènes dans les greffes et les maladies auto-immunes.

FR104/VEL-101 est développé en partenariat avec Veloxis Pharmaceuticals, Inc. dans la transplantation. Veloxis a présenté des résultats cliniques positifs de son étude de phase 1 du produit administré en sous-cutané chez des volontaires sains (*American Transplant Congress*, juin 2024). Ces résultats permettront de faciliter le choix de la dose en prévision d'une étude de phase 2 chez des patients ayant reçu une transplantation rénale.

En parallèle, un essai clinique de phase 1/2 (étude FIRST) a été mené dans la transplantation rénale sous la promotion du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes, partenaire académique d'OSE Immunotherapeutics. Cette première étude de FR104/VEL-101 en transplantation chez l'homme a montré des résultats positifs sur la réponse post-transplantation et la tolérance à un an (présentation à l'*American Transplant Congress* en juin 2024)..

Les résultats de l'exploration du profil de tolérance de FR104/VEL-101 semblent prometteurs et encourageants pour la poursuite du développement en phase 2 chez des patients transplantés rénaux, en attente de solutions innovantes.

**ABBV-230 (OSE-230)** est un anticorps monoclonal agoniste de ChemR23 au stade préclinique avancé et développé en partenariat avec AbbVie pour le traitement des maladies chroniques inflammatoires suite à l'accord mondial exclusif de collaboration et de licence conclu en février 2024.

#### **QUATRE PLATEFORMES PRECLINIQUES**

LA PLATEFORME ANTICORPS MONOCLONAUX PRO-RESOLUTIFS vise à améliorer la résolution de l'inflammation et à optimiser le potentiel thérapeutique du ciblage des neutrophiles et des macrophages en immuno-inflammation (I&I). **ABBV-230** (licencié à AbbVie) est le premier candidat issu de cette plateforme, d'autres programmes de recherche sont en cours sur des nouvelles cibles GPCRs.

LA PLATEFORME POINTS DE CONTROLE MYELOÏDES vise à optimiser le potentiel thérapeutique des cellules myéloïdes en immuno-oncologie en ciblant les récepteurs immunitaires régulateurs exprimés par les macrophages et les cellules dendritiques. **BI 770371**, licencié à Boehringer Ingelheim, est le candidat le plus avancé généré par cette plateforme.

D'autres programmes de recherche sont en cours, en particulier le nouvel anticorps monoclonal anti- **CLEC-1**, un nouvel inhibiteur de point de contrôle exprimé par les cellules myéloïdes et découvert par l'équipe de recherche d'OSE Immunotherapeutics, en collaboration avec l'équipe du Dr Elise Chiffoleau (Centre de Recherche en Transplantation et Immunologie de Nantes). Ce nouvel anticorps a déjà montré des résultats précliniques positifs en monothérapie.

LA PLATEFORME BICKI® est une plateforme bifonctionnelle de protéines de fusion construite autour d'une ossature centrale anti-PD1 fusionnée à de nouvelles cibles d'immunothérapies pour augmenter l'efficacité antitumorale avec des cellules T spécifiques à la tumeur 'cis-potentiating'. Un premier programme a été acquis par Boehringer Ingelheim.

LA PLATEFORME ARNm THERAPEUTIQUE permet de délivrer une immunothérapie innovante codée par ARN au site de l'inflammation pour contrôler et/supprimer localement la réponse immunitaire et l'inflammation.

Le siège de la société est basé à Nantes, la société est cotée en bourse sur Euronext Paris depuis 2015 et a poursuivi ses avancées essentiellement via ses accords industriels. Les activités futures et le financement de la Société dépendent d'une combinaison de facteurs, OSE devrait pouvoir continuer à être financée, en particulier par le biais des accords industriels existants ou à venir ou via d'autres financements, si l'achèvement des travaux en cours s'avère positif, en prenant en compte également le développement de thérapies compétitives et l'approbation réglementaire des innovations développées à différentes étapes du développement.

## **OSE IMMUNOTHERAPEUTICS**

# ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES CONDENSES AU 30 JUIN 2025

### **OSE IMMUNOTHERAPEUTICS**

## ETATS FINANCIERS En Keuros

#### **SA OSE IMMUNOTHERAPEUTICS**

22 Boulevard Benoni Goullin – 44200 Nantes

Période du 01/01/2025-30/06/2025

Ape : 7211 Z

Siret: 479 457 715 00056

## **ETAT SEMESTRIEL DU BILAN**

	Notes	30 Juin 2025	31 déc. 2024
États de la situation financière (en K€)			
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	1.1	42 835	44 010
Immobilisations corporelles	1.2	292	355
Droits d'utilisation	1.3	3 743	3 070
Autres actifs financiers non courants	1.4	1 493	6 400
Impôts différés actifs	10	191	191
Total actifs non courants		48 554	54 027
Créances clients	2.2	4 240	4 138
Actifs financiers courants	2.3	25 993	49 049
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	25 394	16 745
Total actifs courants		55 626	69 932
Total actif		104 181	123 959

	Notes	30 Juin 2025	31 déc. 2024
États de la situation financière (en K€)			
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital social	4.1	4 489	4 388
Primes d'émission	4.1	77 641	77 743
Titres en auto-contrôle	4.4	(285)	(448)
Réserves et report à nouveau		(16 139)	(55 316)
Résultat consolidé		(15 105)	37 445
Total capitaux propres		50 601	63 811
Passifs non courants			
Dettes financières - part non courante	5	29 291	35 659
Dettes locatives long terme	5	3 193	2 679
Passifs d'impôts différés	10.2	1 073	1 074
Provisions	7.1	555	415
Produits différés non courants	7.2	67	100
Total passifs non courants		34 129	39 927
Passifs courants			
Dettes financières - part courante	5	5 427	7 199
Dettes locatives court terme	5	753	595
Fournisseurs et comptes rattachés	6.1	8 993	7 724
Dettes fiscales et sociales	6.2	2 852	2 665
Autres dettes	6.3	1 377	2 039
Total passifs courants		19 452	20 221
Total Passif et Capitaux propres		104 181	123 959

### **ETAT SEMESTRIEL DU RESULTAT GLOBAL**

État du résultat global (en K€)           Chiffre d'affaires         8.1         1 323         69 046           Autres revenus         8.2         34         13 527           Frais de recherche et développement         8.3         (14 813)         (13 884)           Frais généraux et administratifs         8.4         (4 500)         (4 286)           Charges liées aux paiements en actions         8.5         (2 225)         (1 082)           Résultat opérationnel courant         (20 180)         63 321           Autres produits et charges opérationnels         8.7         4 419         -           Résultat opérationnel         (15 762)         63 321         -           Produits financiers         9         2 481         391           Charges financières         9         (1699)         (2 998)           Résultat financier         9         782         (2 606)           Résultat financier         9         782         (2 606)           Résultat net avant impôt         (14 979)         60 715           Impôt sur les bénéfices         10.3         (126)         (3 540)           Résultat par action (€/action)         22 117 526         21 759 035           Résultat de base (perte) par action (€/act		Notes	30 Juin 2025	30 Juin 2024
Autres revenus         8.2         34         13 527           Frais de recherche et développement         8.3         (14 813)         (13 884)           Frais généraux et administratifs         8.4         (4 500)         (4 286)           Charges liées aux paiements en actions         8.5         (2 225)         (1 082)           Résultat opérationnel courant         (20 180)         63 321           Autres produits et charges opérationnels         8.7         4 419         -           Résultat opérationnel         (15 762)         63 321           Produits financiers         9         2 481         391           Charges financières         9         (1 699)         (2 998)           Résultat financier         9         782         (2 606)           Résultat net avant impôt         (14 979)         60 715           Impôt sur les bénéfices         10.3         (126)         (3 540)           Résultat net (profit)         (15 105)         57 175           Résultat par action (€/action)         22 117 526         21 759 035           Résultat de base (perte) par action (€/action)         (0,68)         2,63           Résultat dilué (perte) par action (€/action)         (0,68)         2,27           Résultat du résulta	État du résultat global (en K€)			
Frais de recherche et développement         8.3         (14 813)         (13 884)           Frais généraux et administratifs         8.4         (4 500)         (4 286)           Charges liées aux paiements en actions         8.5         (2 225)         (1 082)           Résultat opérationnel courant         (20 180)         63 321           Autres produits et charges opérationnels         8.7         4 419         -           Résultat opérationnel         (15 762)         63 321           Produits financiers         9         2 481         391           Charges financières         9         (1 699)         (2 998)           Résultat financier         9         782         (2 606)           Résultat net avant impôt         (14 979)         60 715           Impôt sur les bénéfices         10.3         (126)         (3 540)           Résultat net (profit)         (15 105)         57 175           Résultat par action (€/action)         22 117 526         21 759 035           Résultat de base (perte) par action (€/action)         (0,68)         2,63           Résultat dilué (perte) par action (€/action)         (0,68)         2,27           État du résultat global (perte) (en K€)         (15 105)         57 175           Écarts a	Chiffre d'affaires	8.1	1 323	69 046
Frais généraux et administratifs         8.4         (4 500)         (4 286)           Charges liées aux paiements en actions         8.5         (2 225)         (1 082)           Résultat opérationnel courant         (20 180)         63 321           Autres produits et charges opérationnels         8.7         4 419         -           Résultat opérationnel         (15 762)         63 321           Produits financiers         9         2 481         391           Charges financières         9         (1 699)         (2 998)           Résultat financier         9         782         (2 606)           Résultat net avant impôt         (14 979)         60 715           Impôt sur les bénéfices         10.3         (126)         (3 540)           Résultat net (profit)         (15 105)         57 175           Résultat par action (€/action)         22 117 526         21 759 035           Résultat de base (perte) par action (€/action)         (0,68)         2,63           Résultat dilué (perte) par action (€/action)         (0,68)         2,27           État du résultat global (perte) (en K€)         (15 105)         57 175           Résultat net (profit) de l'exercice         (15 105)         57 175           État du résultat global (perte)	Autres revenus	8.2	34	13 527
Frais généraux et administratifs         8.4         (4 500)         (4 286)           Charges liées aux paiements en actions         8.5         (2 225)         (1 082)           Résultat opérationnel courant         (20 180)         63 321           Autres produits et charges opérationnels         8.7         4 419         -           Résultat opérationnel         (15 762)         63 321           Produits financiers         9         2 481         391           Charges financières         9         (1 699)         (2 998)           Résultat financier         9         782         (2 606)           Résultat net avant impôt         (14 979)         60 715           Impôt sur les bénéfices         10.3         (126)         (3 540)           Résultat net (profit)         (15 105)         57 175           Résultat par action (€/action)         22 117 526         21 759 035           Résultat de base (perte) par action (€/action)         0,681         2,63           Résultat dilué (perte) par action (€/action)         (0,68)         2,27           Résultat dilué (perte) par action (€/action)         (0,68)         2,27           Résultat dilué (perte) par action (€/action)         (0,68)         30 Juin 2025           Résultat dilué (pe	Frais de recherche et développement	8.3	(14 813)	(13 884)
Charges liées aux paiements en actions         8.5         (2 225)         (1 082)           Résultat opérationnel courant         (20 180)         63 321           Autres produits et charges opérationnels         8.7         4 419         -           Résultat opérationnel         (15 762)         63 321           Produits financiers         9         2 481         391           Charges financières         9         (1 699)         (2 998)           Résultat financier         9         782         (2 606)           Résultat net avant impôt         (14 979)         60 715           Impôt sur les bénéfices         10.3         (126)         (3 540)           Résultat net (profit)         (15 105)         57 175           Résultat par action (€/action)         22 117 526         21 759 035           Résultat de base (perte) par action (€/action)         (0,68)         2,23           Résultat dilué (perte) par action (€/action)         (0,68)         2,27           Résultat dilué (perte) par action (€/action)         (0,68)         2,27           Résultat net (profit) de l'exercice         (15 105)         57 175           Écat du résultat global (perte) (en K€)         30 Juin 2025         30 Juin 2024           Écarts actuariels (non recyclables)		8.4	(4 500)	(4 286)
Autres produits et charges opérationnels       8.7       4 419       -         Résultat opérationnel       (15 762)       63 321         Produits financiers       9       2 481       391         Charges financières       9       (1 699)       (2 998)         Résultat financier       9       782       (2 606)         Résultat net avant impôt       (14 979)       60 715         Impôt sur les bénéfices       10.3       (126)       (3 540)         Résultat net (profit)       (15 105)       57 175         Résultat par action (€/action)       30 Juin 2025       30 Juin 2024         Nombre moyen pondéré d'actions en circulation       22 117 526       21 759 035         Résultat de base (perte) par action (€/action)       (0,68)       2,63         Résultat dilué (perte) par action (€/action)       (0,68)       2,27         État du résultat global (perte) (en K€)       30 Juin 2025       30 Juin 2024         État du résultat global (perte) (en K€)       (15 105)       57 175         Écarts actuariels (non recyclables) des régimes à prestations définies       (33)       -         Écart de conversion de consolidation (recyclable)       (3)       42         Effet d'impôts rattachables à ces éléments       -       -	-	8.5	(2 225)	(1 082)
Résultat opérationnel         (15 762)         63 321           Produits financiers         9         2 481         391           Charges financières         9         (1 699)         (2 998)           Résultat financier         9         782         (2 606)           Résultat net avant impôt         (14 979)         60 715           Impôt sur les bénéfices         10.3         (126)         (3 540)           Résultat net (profit)         (15 105)         57 175           Résultat par action (€/action)         20 Juin 2025         30 Juin 2024           Nombre moyen pondéré d'actions en circulation         22 117 526         21 759 035           Résultat de base (perte) par action (€/action)         (0,68)         2,63           Résultat dilué (perte) par action (€/action)         (0,68)         2,27           État du résultat global (perte) (en K€)         30 Juin 2025         30 Juin 2024           État du résultat global (perte) (en K€)         30 Juin 2025         30 Juin 2024           Écarts actuariels (non recyclables) des régimes à prestations définies         (33)         -           Écart de conversion de consolidation (recyclable)         (3)         42           Effet d'impôts rattachables à ces éléments         -         -           Autres éléments	Résultat opérationnel courant		(20 180)	63 321
Produits financiers 9 2 481 391  Charges financières 9 (1699) (2998)  Résultat financière 9 782 (2606)  Résultat net avant impôt (14 979) 60 715  Impôt sur les bénéfices 10.3 (126) (3 540)  Résultat net (profit) (15 105) 57 175  Résultat par action (€/action) 22 117 526 21 759 035  Résultat de base (perte) par action (€/action) (0,68) 2,63  Résultat dilué (perte) par action (€/action) (0,68) 2,27  Résultat net (profit) de l'exercice (15 105) 57 175  Écarts actuariels (non recyclables) des régimes à prestations définies € (33) € (33) 42  Effet d'impôts rattachables à ces éléments − − − − Autres éléments du résultat global (net d'impôt) (36) 42	Autres produits et charges opérationnels	8.7	4 419	-
Produits financiers         9         2 481         391           Charges financières         9         (1 699)         (2 998)           Résultat financier         9         782         (2 606)           Résultat net avant impôt         (14 979)         60 715           Impôt sur les bénéfices         10.3         (126)         (3 540)           Résultat net (profit)         (15 105)         57 175           Résultat par action (€/action)         30 Juin 2025         30 Juin 2024           Nombre moyen pondéré d'actions en circulation         22 117 526         21 759 035           Résultat de base (perte) par action (€/action)         (0,68)         2,63           Résultat dilué (perte) par action (€/action)         (0,68)         2,27           État du résultat global (perte) (en K€)         30 Juin 2025         30 Juin 2024           État du résultat global (perte) (en K€)         (15 105)         57 175           Écarts actuariels (non recyclables) des régimes à prestations définies         (33)         -           Écart de conversion de consolidation (recyclable)         (3)         42           Effet d'impôts rattachables à ces éléments         -         -           Autres éléments du résultat global (net d'impôt)         (36)         42			(15 762)	63 321
Résultat financier       9       782       (2 606)         Résultat net avant impôt       (14 979)       60 715         Impôt sur les bénéfices       10.3       (126)       (3 540)         Résultat net (profit)       (15 105)       57 175         Résultat par action (€/action)       30 Juin 2025       30 Juin 2024         Nombre moyen pondéré d'actions en circulation       22 117 526       21 759 035         Résultat de base (perte) par action (€/action)       (0,68)       2,63         Résultat dilué (perte) par action (€/action)       (0,68)       2,27         Résultat net (profit) de l'exercice       (15 105)       57 175         Écarts actuariels (non recyclables) des régimes à prestations définies       (33)       -         Écart de conversion de consolidation (recyclable)       (3)       42         Effet d'impôts rattachables à ces éléments       -       -         Autres éléments du résultat global (net d'impôt)       (36)       42		9	2 481	391
Résultat net avant impôt       (14 979)       60 715         Impôt sur les bénéfices       10.3       (126)       (3 540)         Résultat net (profit)       (15 105)       57 175         Résultat par action (€/action)       30 Juin 2025       30 Juin 2024         Nombre moyen pondéré d'actions en circulation       22 117 526       21 759 035         Résultat de base (perte) par action (€/action)       (0,68)       2,63         Résultat dilué (perte) par action (€/action)       (0,68)       2,27         État du résultat global (perte) (en K€)       30 Juin 2025       30 Juin 2024         Écarts actuariels (non recyclables) des régimes à prestations définies       (33)       -         Écart de conversion de consolidation (recyclable)       (3)       42         Effet d'impôts rattachables à ces éléments       -       -         Autres éléments du résultat global (net d'impôt)       (36)       42	Charges financières	9	(1 699)	(2 998)
Impôt sur les bénéfices         10.3         (126)         (3 540)           Résultat net (profit)         (15 105)         57 175           Résultat par action (€/action)         30 Juin 2025         30 Juin 2024           Nombre moyen pondéré d'actions en circulation         22 117 526         21 759 035           Résultat de base (perte) par action (€/action)         (0,68)         2,63           Résultat dilué (perte) par action (€/action)         (0,68)         2,27           Résultat net (profit) de l'exercice         (15 105)         57 175           Écarts actuariels (non recyclables) des régimes à prestations définies         (33)         -           Écarts actuariels (non recyclables) des régimes à prestations définies         (31)         42           Effet d'impôts rattachables à ces éléments         -         -           Autres éléments du résultat global (net d'impôt)         (36)         42	Résultat financier	9	782	(2 606)
Résultat net (profit)(15 105)57 175Résultat par action (€/action)30 Juin 202530 Juin 2024Nombre moyen pondéré d'actions en circulation22 117 52621 759 035Résultat de base (perte) par action (€/action)(0,68)2,63Résultat dilué (perte) par action (€/action)(0,68)2,27Résultat net (profit) de l'exercice(15 105)57 175Écarts actuariels (non recyclables) des régimes à prestations définies(33)-Écart de conversion de consolidation (recyclable)(3)42Effet d'impôts rattachables à ces élémentsAutres éléments du résultat global (net d'impôt)(36)42	Résultat net avant impôt		(14 979)	60 715
Résultat net (profit)(15 105)57 175Résultat par action (€/action)30 Juin 202530 Juin 2024Nombre moyen pondéré d'actions en circulation22 117 52621 759 035Résultat de base (perte) par action (€/action)(0,68)2,63Résultat dilué (perte) par action (€/action)(0,68)2,27Résultat net (profit) de l'exercice(15 105)57 175Écarts actuariels (non recyclables) des régimes à prestations définies(33)-Écart de conversion de consolidation (recyclable)(3)42Effet d'impôts rattachables à ces élémentsAutres éléments du résultat global (net d'impôt)(36)42				
Résultat par action (€/action)       30 Juin 2025       30 Juin 2024         Nombre moyen pondéré d'actions en circulation       22 117 526       21 759 035         Résultat de base (perte) par action (€/action)       (0,68)       2,63         Résultat dilué (perte) par action (€/action)       (0,68)       2,27         Résultat net (profit) de l'exercice       (15 105)       57 175         Écarts actuariels (non recyclables) des régimes à prestations définies       (33)       -         Écart de conversion de consolidation (recyclable)       (3)       42         Effet d'impôts rattachables à ces éléments       -       -         Autres éléments du résultat global (net d'impôt)       (36)       42		10.3	· · · · ·	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation       22 117 526       21 759 035         Résultat de base (perte) par action (€/action)       (0,68)       2,63         Résultat dilué (perte) par action (€/action)       (0,68)       2,27         30 Juin 2025         Résultat net (profit) de l'exercice       (15 105)       57 175         Écarts actuariels (non recyclables) des régimes à prestations définies       (33)       -         Écart de conversion de consolidation (recyclable)       (3)       42         Effet d'impôts rattachables à ces éléments       -       -         Autres éléments du résultat global (net d'impôt)       (36)       42	Résultat net (profit)		(15 105)	57 175
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation       22 117 526       21 759 035         Résultat de base (perte) par action (€/action)       (0,68)       2,63         Résultat dilué (perte) par action (€/action)       (0,68)       2,27         30 Juin 2025         Résultat net (profit) de l'exercice       (15 105)       57 175         Écarts actuariels (non recyclables) des régimes à prestations définies       (33)       -         Écart de conversion de consolidation (recyclable)       (3)       42         Effet d'impôts rattachables à ces éléments       -       -         Autres éléments du résultat global (net d'impôt)       (36)       42				
Résultat de base (perte) par action (€/action) (0,68) 2,63   Résultat dilué (perte) par action (€/action) (0,68) 2,27      Secultat dilué (perte) par action (€/action) 30 Juin 2025 30 Juin 2024   État du résultat global (perte) (en K€) (15 105) 57 175   Écarts actuariels (non recyclables) des régimes à prestations définies (33) -   Écart de conversion de consolidation (recyclable) (3) 42   Effet d'impôts rattachables à ces éléments   Autres éléments du résultat global (net d'impôt) (36) 42	Résultat par action (€/action)		30 Juin 2025	30 Juin 2024
Résultat de base (perte) par action (€/action)(0,68)2,63Résultat dilué (perte) par action (€/action)(0,68)2,27Résultat du résultat global (perte) (en K€)30 Juin 202530 Juin 2024Résultat net (profit) de l'exercice(15 105)57 175Écarts actuariels (non recyclables) des régimes à prestations définies(33)-Écart de conversion de consolidation (recyclable)(3)42Effet d'impôts rattachables à ces élémentsAutres éléments du résultat global (net d'impôt)(36)42	Nombre moven pondéré d'actions en circulation		22 117 526	21 759 035
Résultat dilué (perte) par action (€/action)       (0,68)       2,27         Sesultat du résultat global (perte) (en K€)       30 Juin 2025       30 Juin 2024         Résultat net (profit) de l'exercice       (15 105)       57 175         Écarts actuariels (non recyclables) des régimes à prestations définies       (33)       -         Écart de conversion de consolidation (recyclable)       (3)       42         Effet d'impôts rattachables à ces éléments       -       -         Autres éléments du résultat global (net d'impôt)       (36)       42			(0,68)	2,63
Résultat net (profit) de l'exercice       (15 105)       57 175         Écarts actuariels (non recyclables) des régimes à prestations définies       (33)       -         Écart de conversion de consolidation (recyclable)       (3)       42         Effet d'impôts rattachables à ces éléments       -       -         Autres éléments du résultat global (net d'impôt)       (36)       42	12 1 2		(0,68)	2,27
Etat du résultat global (perte) (en K€)       (15 105)       57 175         Résultat net (profit) de l'exercice       (15 105)       57 175         Écarts actuariels (non recyclables) des régimes à prestations définies       (33)       -         Écart de conversion de consolidation (recyclable)       (3)       42         Effet d'impôts rattachables à ces éléments       -       -         Autres éléments du résultat global (net d'impôt)       (36)       42	The second secon			<u> </u>
Résultat net (profit) de l'exercice(15 105)57 175Écarts actuariels (non recyclables) des régimes à prestations définies(33)-Écart de conversion de consolidation (recyclable)(3)42Effet d'impôts rattachables à ces élémentsAutres éléments du résultat global (net d'impôt)(36)42			30 Juin 2025	30 Juin 2024
Écarts actuariels (non recyclables) des régimes à prestations définies(33)-Écart de conversion de consolidation (recyclable)(3)42Effet d'impôts rattachables à ces élémentsAutres éléments du résultat global (net d'impôt)(36)42	État du résultat global (perte) (en K€)			
Écarts actuariels (non recyclables) des régimes à prestations définies(33)-Écart de conversion de consolidation (recyclable)(3)42Effet d'impôts rattachables à ces élémentsAutres éléments du résultat global (net d'impôt)(36)42	Résultat net (profit) de l'exercice		(15 105)	57 175
Écart de conversion de consolidation (recyclable)(3)42Effet d'impôts rattachables à ces élémentsAutres éléments du résultat global (net d'impôt)(36)42		finies		-
Effet d'impôts rattachables à ces éléments Autres éléments du résultat global (net d'impôt) (36) 42				42
Autres éléments du résultat global (net d'impôt) (36) 42			<del></del>	
			(36)	42
	Total résultat global		(15 141)	57 217

### **ETAT SEMESTRIEL DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

	Capital social	Primes liées au capital social	Impact cumulé des var. de change	Titres auto- détenus	Réserves et résultats consolidés	Total des capitaux propres
Variation des capitaux propres	K€	K€	K€	K€		K€
Au 31 décembre 2023	4 330	76 643	(309)	(408)	(57 282)	22 975
Résultat net au 31 décembre 2024	-	-	-	-	37 445	37 445
Ecarts actuariels (nets d'impôt)	-	-	-	-	(35)	(35)
Ecart de conversion	-	-	15	-	-	15
Total résultat global	-	-	15	-	37 410	37 425
Exercice de BSPCE/BSA	18	355	-	-	-	373
Exercice de BSA VESTER	16	768	-	-	-	-
Augmentation de capital AGA	23	(23)	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	2 088	2 088
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	-	(40)	207	167
Au 31 décembre 2024	4 388	77 743	(293)	(448)	(17 577)	63 811
Résultat net au 30 juin 2025	-	-	-	-	(15 105)	(15 105)
Ecarts actuariels (nets d'impôt)	-	-	-	-	(33)	(33)
Ecart de conversion	-	-	(3)	-	-	(3)
Total résultat global	-	-	(3)	-	(16 529)	(15 141)
Exercice de BSPCE/BSA	-	-	-	-	-	-
Exercice de BSA VESTER Augmentation de capital AGA	101	(101)	-	-	-	-
Paiements en actions	-	(101)	_	-	1 816	1 816
Opérations sur titres auto-détenus	_	-	-	163	(48)	115
Au 31 juin 2025	4 489	77 641	(296)	(285)	(30 696)	50 601

### **TABLEAU SEMESTRIEL DES FLUX DE TRESORERIE**

	Notes	30 juin 2025	30 juin 2024
Tableau des flux de trésorerie		К€	K€
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles			
Résultat net (profit) de la période		(15 105)	57 175
Dotations nettes aux amortissements	1.2	1 248	1 287
Dotations provisions retraites	7	57	36
Dotations provisions litiges		50	-
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	1.3	363	377
Produits des abandons de créances	5	(4 419)	-
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	8.4	1 816	879
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement fin. Net et impôt		(15 990)	59 754
Coût de l'endettement financier net	5	(782)	2 606
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	10	126	(3 540)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement fin. Net et impôt		(16 646)	58 821
Impôts versés		-	-
Variation créances/dette d'impôts		(126)	3 540
Variation des créances clients		(127)	(3 984)
Variation des autres actifs courants		(3 028)	2 438
Variation des dettes fournisseurs		1 269	(954)
Variation des dettes fiscales et sociales		187	3 983
Variation des autres dettes et autres passifs		(765)	2 554
Variation du besoin en fonds de roulement		(2 464)	4 035
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		(19 237)	66 396
Flux de trésorerie générés par l'investissement			
Variations d'immobilisations corporelles et incorporelles	1.2	(9)	(18)
Variation nette de droits d'utilisations		-	-
Variation des immobilisations financières		(21)	(6)
Souscription de dépôts à terme d'une durée supérieure à 3 mois		30 400	(54 890)
Flux de trésorerie générés par l'investissement		30 370	(54 914)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation de capital (incluant la prime d'émission)	4.1	-	215
Souscription de BSA	4.3	-	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	5	790	-
Remboursements/Diminutions d'emprunts	5	(4 166)	(4 328)
Variation nette de la dette locative	5	(364)	(421)
Intérêts financiers nets reçus (verses)	5	1 255	237
Autres flux liés aux opérations de financement		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(2 485)	(4 297)
Impact des fluctuations des taux de change			
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		8 648	7 185
Trésorerie d'ouverture	2.1	16 745	18 672
Trésorerie de clôture	2.1	25 394	25 856
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		8 648	7 185
The state of the s			

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

#### **NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS**

1. Informations relatives a l'entreprise presentant les etats financiers

OSE Immunotherapeutics (« Le Groupe » ou « La société ») est une société de biotechnologie dédiée au développement d'immunothérapies innovantes agissant sur les cellules activatrices ou sur les cellules suppressives pour stimuler ou inhiber la réponse immune et restaurer les désordres immunitaires en immuno-oncologie, dans les maladies auto-immunes et en transplantation. Elle dispose d'un portefeuille de produits innovants en clinique et en pré-clinique, et d'accords avec des groupes pharmaceutiques internationaux. Le siège social d'OSE Immunotherapeutics est situé à Nantes. Les équipes sont basées à Nantes et Paris.

OPI, filiale à 100% d'OSE Immunotherapeutics, est une société de droit suisse créée en février 2012 qui possède les droits sur le produit TEDOPI (OSE-2101) acquis auprès de la société Biotech Synergy (US) en avril 2012. OPI concède à OSE Immunotherapeutics la licence du produit TEDOPI (OSE-2101).

OSE Immunotherapeutics Inc. est une société de droit américain créée en avril 2017 afin de servir de point d'appui dans le cadre d'une collaboration scientifique internationale.

2. FAITS CARACTERISTIQUES

#### <u>Partenariats stratégiques – IA & immunologie de précision</u>

En janvier, OSE Immunotherapeutics et Scienta Lab ont annoncé un accord stratégique visant à exploiter la plateforme d'IA EVA de Scienta pour modéliser les maladies inflammatoires et identifier des biomarqueurs prédictifs de réponse aux immunothérapies, en cohérence avec la stratégie de médecine de précision d'OSE.

#### <u>Trésorerie & financement – Remboursement anticipé BEI</u>

Le 10 janvier 2025, la Société a procédé au remboursement anticipé partiel de la Tranche A de sa dette auprès de la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 3 M€, améliorant sa flexibilité financière et son profil d'endettement.

#### Gouvernance - Renforcement de l'équipe dirigeante (Comité exécutif)

Le 13 janvier 2025, OSE a nommé le Dr Sonya Montgomery au poste de Chief Development Officer (CDO), membre du Comité exécutif. Forte de plus de 20 ans d'expérience, elle pilote les développements cliniques, la priorisation du portefeuille et la coordination des activités (CMC, approvisionnement, translationnel/biomarqueurs, alliances, médico-marketing).

#### <u>Développement du portefeuille clinique</u>

#### OSE-127 / Lusvertikimab (IL-7R)

Le 28 janvier 2025, OSE a annoncé trois présentations (plénière orale, présentation orale digitale et poster) sur Lusvertikimab à l'ECCO 2025 (European Crohn's and Colitis Organisation) qui se tenait à Berlin du 19 au 22 février, confirmant l'intérêt scientifique de cet antagoniste d'IL-7R en rectocolite hémorragique.

Le 24 février 2025, OSE a détaillé les résultats cliniques mis à l'honneur dans les "Top 10" de l'ECCO : taux élevés de rémission clinique et endoscopique à 10 semaines, amélioration histologique, et baisse marquée de la calprotectine fécale chez les patients RCH.

Le 9 avril puis le 5 mai 2025, la Société a annoncé la présentation à la DDW 2025 (Digestive Disease Week) à San Diego de données d'extension ouverte (24 semaines) de l'étude de phase 2 CoTikiS : > 90 % des répondeurs maintiennent la rémission symptomatique, avec un profil de tolérance favorable.

À l'ECCO 2025, OSE a présenté des données précliniques soutenant des combinaisons de l'anti-IL-7R avec des anticorps anti-IL-12/23 dans des modèles de colite chronique, ouvrant des perspectives d'optimisation thérapeutique.

#### Partenariat Boehringer Ingelheim – OSE-172 / BI 770371 (SIRPα)

Dans le cadre du partenariat avec Boehringer Ingelheim, OSE a confirmé le progrès du programme SIRP $\alpha$ : Boehringer fait avancer BI 770371 (anticorps SIRP $\alpha$  "next-gen") en Phase 1b en oncologie (HNSCC en 1<sup>re</sup> ligne) et en Phase 2 dans la cirrhose compensée liée à la MASH. Des communications de Boehringer en mai 2025 évoquent également la tolérance et la poursuite du développement du programme SIRP $\alpha$  (BI 765063 / BI 770371).

#### TEDOPI® – Étude TEDOPaM / PRODIGE 63 (pancréas)

Le 11 mars 2025, OSE et le groupe GERCOR ont annoncé que l'étude de Phase 2 TEDOPaM (D17-01 / PRODIGE 63) avait atteint son objectif principal dans l'adénocarcinome pancréatique avancé ou métastatique. Ces résultats ont été relayés et approfondis lors des communications scientifiques (ASCO 2025, point clinique du 2 juin).

#### Sélection & présentations congrès – ASCO 2025 / point clinique

Le 2 juin 2025, OSE a fait un point clinique soulignant deux présentations à l'ASCO 2025 (American Society of Clinical Oncology) autour de TEDOPI® (dont TEDOPaM). Cette visibilité en congrès internationaux renforce la crédibilité clinique du portefeuille en oncologie.

#### Accord Vester Finance – BSA restants & avenant

Au 26 mars 2025, OSE a conclu un avenant avec Vester Finance : les 880 000 BSA restants peuvent être exercés jusqu'au 26 mars 2026 dans les mêmes conditions contractuelles (prolongation de 12 mois). Au jour de la publication, Vester Finance dispose toujours de l'ensemble de ces 880 000 BSA.

#### <u>Participation & Rétention des Talents – Actions gratuites</u>

Le 27 janvier 2025, dans le cadre du plan autorisé par le Conseil le 4 décembre 2024, le Directeur

Général a attribué 226 700 actions gratuites à des salariés non-mandataires sociaux, alignant l'intéressement des équipes sur la création de valeur à long terme.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

#### 3.1 Base de préparation des états financiers consolidés

Les notes annexes aux états financiers consolidés condensés au 30 juin 2025 ont été établies conformément à la norme IAS 34 — Information financière intermédiaire, telle qu'approuvée par l'Union européenne, qui exige uniquement la publication de certaines notes. Les états financiers condensés ne comprennent pas toutes les informations requises pour les états financiers annuels et doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

À la date d'arrêté des comptes, le Conseil d'administration a examiné la situation financière de la Société dans le cadre du principe de continuité d'exploitation. Au 30 juin 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, auxquels s'ajoutent les dépôts à terme comptabilisés en actifs financiers courants et non courants, s'élèvent à 41.6 M€.

Au regard du rythme de consommation de trésorerie observé, de ses engagements et de ses activités en cours, la Société a établi ses prévisions de liquidité en retenant les hypothèses suivantes :

- une augmentation de capital en lien avec l'exercice des BSA émises auprès de Vester Finance à un prix de 6,00 € pour un total de 5.2 M€;
- un encaissement de CIR (Crédit d'impôt recherche) de 5.0 M€ au titre de l'exercice 2025;
- un encaissement de subventions d'un montant de 2.4 M€;
- une optimisation du calendrier de certaines dépenses opérationnelles, permettant d'adapter le rythme des décaissements aux priorités de développement sans impact sur les programmes stratégiques;
- le remboursement de la première tranche du prêt BEI d'un montant de 7 M€.

Ces hypothèses permettent de financer les activités de la société jusqu'au début du quatrième trimestre 2026 et ne permettent pas de financer l'intégralité des activités sur un horizon de douze mois sans une restructuration de la dette ou la mise en place de financements complémentaires.

La Société étudie activement plusieurs options de financement, de possible restructuration de sa dette et de partenariats industriels, et dispose, à cet effet, des délégations financières nécessaires accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Néanmoins, à la date d'arrêté des comptes, l'absence de conclusion rapide de ces opérations de financement constitue un facteur d'incertitude significatif susceptible de remettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

En conséquence, les états financiers ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, mais dans un contexte d'incertitude importante sur la capacité de la Société à maintenir ce principe à horizon d'un an.

Par ailleurs, le changement de gouvernance intervenu à la suite de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2025 constitue un cas susceptible de déclencher, conformément aux stipulations contractuelles, le remboursement anticipé de l'emprunt BEI d'un montant total de 17 M€. La Société

a toutefois obtenu un accord écrit de la BEI confirmant qu'aucune demande de remboursement anticipé ne sera formulée à ce titre, sous réserve de satisfaire à certaines formalités en cours.

#### 3.2 Normes et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2024

Les états financiers consolidés semestriels condensés ont été préparés en appliquant les mêmes méthodes comptables que celles appliquées par le Groupe au 31 décembre 2024, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations suivants dont l'application était obligatoire pour la Société au 1er janvier 2025 :

- les dispositions spécifiques de la norme IAS 34 utilisées dans la préparation des états financiers intermédiaires.
- L'application des nouveaux amendements à la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères Absence de convertibilité » est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. L'analyse par le Groupe de l'impact de l'application de ces normes comptables publiées a permis de conclure que cet impact est négligeable.

L'adoption de ces normes n'a pas eu d'impact significatif sur les résultats ou la situation financière de la Société. Les normes et interprétations applicables de manière facultative à la Société au 30 juin 2025 n'ont pas été appliquées par anticipation.

## 3.3 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2025 et non anticipés par la Société

- Amendements à la norme IFRS 9 Instruments financiers et à la norme IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir – Amendements au classement et à l'évaluation des instruments financiers, dont l'application est prévue pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2026 (non encore approuvés par l'UE);
- Amendements à la norme IFRS 9 Instruments financiers et à la norme IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir Contrats d'électricité renouvelable, dont l'application est prévue pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2026 (non encore approuvés par l'UE) :
- IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers, dont l'application est prévue pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2027 (non encore approuvée par l'UE)
   ;
- IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir, dont l'application est prévue pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2027 (non encore approuvée par l'UE).
- Améliorations annuelles volume 11, dont l'application est prévue pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2026 (non encore approuvées par l'UE)

Ces textes n'ont pas fait l'objet d'une adoption anticipée. Les impacts attendus ne sont pas considérés comme significatifs, sauf en ce qui concerne la norme IFRS 18, dont le Groupe n'a pas terminé l'évaluation à ce jour.

Ces nouvelles normes, interprétations et amendements sont en cours d'analyse afin d'évaluer s'ils sont applicables à la société.

La Société a choisi de n'adopter par anticipation aucune nouvelle norme, modification ou interprétation dont l'application n'est pas encore obligatoire pour l'exercice clos le 30 juin 2025.

#### 3.4 Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des jugements ou des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournis dans les états financiers. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif.

#### Estimations et hypothèses

 Valorisation des plans d'attribution d'actions gratuites (« AGA »), bons de souscription d'actions (« BSA ») et des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE »)

L'évaluation de la juste valeur des AGA, des BSA et BSCPE attribués est effectuée sur la base d'un modèle de valorisation qui prend en compte la probabilité d'atteinte des conditions d'acquisition de celles-ci.

L'évaluation de la juste valeur des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise octroyés est effectuée sur la base de modèles de valorisation actuariels. Ces modèles requièrent l'utilisation par la société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre (cf. note 4.3).

#### Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés

La société est assujettie à l'impôt sur les bénéfices en France dans le cadre de ses activités. Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Ces actifs d'impôts différés sont reconnus dans la limite des passifs d'impôts comptabilisés sous la forme d'impôts différés passifs dont la société pourra éviter le paiement et des plafonnements prévus par les textes. (cf. note 10).

#### Reconnaissance du chiffre d'affaires

Dans le cadre d'un contrat de cession ou concession de licence, la Société peut être amenée à différer la reconnaissance d'une partie du revenu indépendamment des paiements reçus (cf. note 8.1). La détermination de cette durée nécessite de recourir à des estimations.

#### Actifs incorporels issus de l'acquisition d'Effimune

L'évaluation à la juste-valeur des actifs incorporels liés aux molécules FR104 et OSE-127 a été réalisée sur la base de plans d'affaires reflétant la meilleure estimation du management (cf. note 1.1).

#### Estimation et comptabilisation des frais de recherche et développement provisionnés en dettes fournisseurs

Les frais de recherche et développement sont systématiquement comptabilisés en charges selon l'avancement des programmes de recherche. A la clôture, sur la base des informations transmises par les prestataires ou par les calendriers de réalisation prévus aux contrats, la Direction détermine les avancements au prorata temporis de chacune des prestations de recherche et régularise, le cas échéant, les charges de l'exercice.

#### 3.5 Comptes et opérations en devises

Chaque entité consolidée détermine la monnaie fonctionnelle en fonction de son environnement économique propre et des conditions dans lesquelles elle réalise ses opérations.

#### Comptes en devises

Les comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis selon la méthode du cours de clôture. Cette conversion s'effectue de la manière suivante :

- Les actifs et passifs sont convertis dans la monnaie de présentation c'est-à-dire en euros au cours de clôture,
- Les produits et charges sont convertis à un cours moyen de la période. Le groupe a retenu une moyenne annuelle considérant qu'elle représente une approximation acceptable de la conversion applicable à la date de chaque opération.

Les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global en « écarts de conversion ».

#### Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties dans la monnaie de présentation au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture de l'exercice et les effets de ces réévaluations sont comptabilisés en résultat sur la période.

Les opérations de change sont converties dans la devise de présentation en utilisant les taux de change suivants :

	31 décembre 2023		30 juin 2024		<b>31 décembre 2024</b>		30 jui	n 2025
<u>1€</u>	TAUX	<b>TAUX DE</b>	TAUX	<b>TAUX DE</b>	TAUX	<b>TAUX DE</b>	TAUX	TAUX DE
<u>ÉQUIVAUT À</u>	MOYEN	CLÔTURE	MOYEN	CLÔTURE	MOYEN	CLÔTURE	MOYEN	CLÔTURE
USD	1,0816	1,105	1,081	1,075	1,0823	1,0389	1,0927	1,1720
CHF	0,9717	0,926	0,961	0,963	0,9526	0,9412	0,9414	0,9347

#### 3.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan lorsqu'elles satisfont les critères de comptabilisation d'IAS 38.

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, les critères de reconnaissance (évaluation fiable et probabilité que des avantages économiques seront générés par l'actif) étant supposés satisfaits.

#### Frais de recherche et développement

- Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.
   Selon IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :
  - (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
  - (b) intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,
  - (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
  - (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
  - (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
  - (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Compte tenu de l'incertitude pesant sur la faisabilité technique de l'achèvement des recherches en cours, les dépenses de développement de la Société ne respectent pas à ce jour les critères édictés par la norme IAS 38 et sont donc inscrits en charges au cours de la période pendant laquelle ils sont engagés.

- Les projets de recherche et développement acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles pour leur juste-valeur, même en l'absence d'autorisation de mise sur le marché. Ces actifs sont classés en deux catégories :
  - Ils sont qualifiés d'actifs à durée d'utilité définie lorsqu'ils génèrent des avantages économiques. Dans ce cas, leur juste-valeur inscrite au bilan, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle, est amortie sur la durée d'utilisation attendue par la Société.
  - Dans les autres cas, ce sont des immobilisations en cours de développement qui ne sont pas amorties mais soumises à des tests annuels de perte de valeur.

#### Brevets

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en charges, en cohérence avec la position retenue pour la comptabilisation des frais de recherche et de développement.

#### 3.7 Test de dépréciation des actifs non courants

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée de vie indéterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute et ce test est effectué a minima une fois par an à la clôture (cf. note 1.1). Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif

La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

#### 3.8 Actifs financiers

Les actifs financiers inclus dans le champ d'application d'IFRS 9 sont classés et évalués en 3 catégories :

- Coût amorti ;
- Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global;
- Juste valeur par résultat.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat, des

coûts de transaction directement imputables.

La société détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

#### 3.8.1 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants incluent des immobilisations financières, notamment :

- Des CAT/DAT de trésorerie ;
- Les prêts et créances ;
- Et la partie « en espèces » du contrat de liquidités lié au rachat d'actions propres.

#### *Prêts et créances*

Cette catégorie d'actifs financiers non courants inclut les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers. Les avances remboursables et dépôts de garantie sont des actifs financiers non dérivés. Ils sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif conformément à IFRS 9.

Les prêts et les créances sont dépréciés lorsqu'un événement de perte est survenu, leur valeur comptable étant ramenée à la somme des flux de trésorerie attendus.

#### 3.8.2 Actifs financiers courants

Les actifs financiers courants incluent les créances clients et comptes rattachés, les autres actifs courants, la trésorerie et équivalents de trésorerie et les instruments financiers courants. Ces actifs sont comptabilisés en fonction de leur nature, sur la base des règles suivantes.

#### Créances clients

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les créances sont le cas échéant dépréciées pour tenir compte des risques de recouvrement.

#### Instruments financiers courants

La société classe ses placements en instruments financiers courants selon l'une des trois catégories suivantes :

#### Les placements détenus jusqu'à leur échéance enregistrée au coût amorti

Au cours de cette période, la société n'a détenu aucun placement de ce type.

#### Les actifs à la juste valeur par le résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. L'objectif est de réaliser une plus-value.

Ces actifs appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur sans déduction des coûts de transaction qui pourraient être encourus lors de leur vente. Les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de juste valeur de ces actifs sont inscrits au compte de résultat en Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

#### Les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global

Au cours de cette période, la société n'a détenu aucun placement de ce type.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ainsi, la trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les disponibilités en banque et en caisse, ainsi que les placements de trésorerie en valeurs mobilières de placement ou les dépôts à terme dont l'échéance est inférieure à trois mois et la sensibilité au risque de taux est très faible.

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des dépôts à vue en banques, des placements à court terme très liquides, nets des découverts bancaires. Au bilan, les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts parmi les dettes financières.

#### 3.9 Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés correspondent aux capitaux propres des entités du groupe consolidé. Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

#### 3.10 Actions auto-détenues

Les actions OSE Immunotherapeutics détenues par le groupe sont comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition.

Depuis le 8 avril 2015, et pour une durée de deux années renouvelables par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an, la société OSE Immunotherapeutics a confié à un organisme la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement et approuvée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) par décision du 21 mars 2011.

Au 30 juin 2025, les titres OSE Immunotherapeutics détenus par le biais du compte de liquidité ainsi que les résultats dégagés au cours de l'exercice sur les transactions conduites par le gestionnaire du contrat sont reclassés en capitaux propres. La partie trésorerie du compte de liquidité est classée en « Autres actifs financiers ».

#### 3.11 Paiements fondés sur des actions

Le groupe a mis en place des plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de bons de souscription d'actions, de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise ou d'attributions d'actions gratuites attribués à des salariés, dirigeants, consultants, prestataires et membres du conseil d'administration.

En application de la norme IFRS 2, pour des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, la société évalue la rémunération associée, à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Pour appliquer ces dernières dispositions, le montant des avantages octroyés est évalué selon le

modèle Black and Scholes et est comptabilisé en charges, sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La juste valeur des bons de souscription octroyés est déterminée par application du modèle de valorisation d'options comme décrit en note 4.3.

L'évaluation de la juste valeur des AGA attribuées est effectuée sur la base d'un modèle de valorisation qui prend en compte la probabilité d'atteinte des conditions d'acquisition de celles-ci.

#### 3.12 Passifs financiers

Un passif financier relève d'une obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier. Un instrument financier peut être classé comme un passif financier (dette, produit dérivé) ou un instrument de capitaux propres.

Le prix d'acquisition d'un passif financier est le montant effectivement payé net des frais de transaction (sauf si évalué en juste valeur par le biais du compte de résultat) et net des éventuelles primes de remboursement.

Il existe trois catégories de passifs financiers :

#### Les passifs évalués au coût amorti

Il s'agit des dettes fournisseurs, des dettes fiscales et sociales, des emprunts et dettes financières divers, tels que les avances remboursables et emprunts bancaires. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des passifs financiers est présentée en « Dettes financières – part courante ».

#### Les passifs évalués en juste valeur par résultat

Au cours de cette période, la société n'a détenu aucun placement de ce type.

#### Les passifs évalués en juste valeur par résultat sur option

Au cours de cette période, la société n'a détenu aucun placement de ce type

#### 3.13 Aides publiques

La Société bénéficie d'aides publiques sous forme d'avances conditionnées et de subventions. Le détail de ces aides est fourni en Note 5.

Les subventions publiques sont reconnues à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- La Société se conformera aux conditions attachées aux subventions ; et
- Les subventions seront reçues.

Les subventions d'exploitation qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées en résultat en diminution des frais de recherche et développement, au fur et à mesure de l'avancement des coûts engagés sur les programmes de recherches concernés.

Les avances conditionnées, non porteuses d'intérêts, sont destinées à financer les programmes de

recherche. Elles sont remboursables en totalité en cas de succès du projet, et partiellement en cas d'échec.

Les avances remboursables dont le taux contractuel ne constitue pas un taux de marché sont assimilées à des passifs financiers devant faire l'objet d'une évaluation au coût amorti à chaque clôture, par actualisation de l'ensemble des sorties de trésorerie futures actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché ou sur le contrat.

La différence entre la valeur actualisée de l'avance au taux de marché et le montant reçu en trésorerie de l'organisme public constitue une subvention au sens de la norme IAS 20. Cette différence doit être comptabilisée comme une subvention liée au résultat et enregistrée en résultat en diminution des frais de recherche et développement, au fur et à mesure de l'avancement des coûts engagés sur les programmes de recherches concernés.

Ces avances sont comptabilisées en dettes financières non courantes et en dettes financières courantes selon leur échéance. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

#### 3.14 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un évènement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

#### Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite

À leur départ, les employés de la Société perçoivent une indemnité conformément à la loi et aux dispositions de la convention collective applicable.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le groupe sont celles édictées par la norme IAS 19 « Avantages au personnel ».

Suite à l'application de la décision IFRIC de mai 2021, la société a opté au titre de l'exercice pour une nouvelle méthode d'évaluation de ces engagements ("IFRIC") relative à la répartition des droits à prestations pour les régimes conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite.

En application de cette norme :

- Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges au fur et à mesure de leur paiement;
- Les engagements de chaque régime à prestations définies sont déterminés selon la nouvelle méthode IFRIC. Ces calculs sont basés sur des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des augmentations de salaires. Ils tiennent compte de la situation économique de chaque pays;
- Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

#### 3.15 Chiffre d'affaires

À ce jour, le chiffre d'affaires de la société correspond essentiellement aux revenus générés par les accords de licence conclus avec des sociétés pharmaceutiques. Ces contrats incluent généralement diverses composantes, telles que des montants facturables à la signature et des montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis, des paiements forfaitaires de financement de frais de recherche et développement et l'attribution de redevances sur les ventes futures de produits. Les redevances sur les ventes futures de produits correspondent à un pourcentage des ventes nettes réalisées par le partenaire.

Les montants facturables au titre de la signature du contrat, qui rémunèrent la cession de la propriété intellectuelle d'une molécule, sont immédiatement enregistrés en chiffre d'affaires lors de la prise d'effet du contrat lorsque les montants reçus sont non remboursables et que la Société n'a pas d'engagements de développement futurs.

Les revenus liés à la réalisation de prestations de développement pour le compte du client ayant acquis la propriété intellectuelle, sont initialement comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs, laquelle fait l'objet de révisions périodiques.

Les montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis sont enregistrés à 100% en chiffre d'affaires lors de l'atteinte effective de ces objectifs dès lors qu'aucune prestation de développement pour le compte du client ayant acquis la propriété intellectuelle, n'est contractuellement à la charge de la société postérieurement au franchissement. Par la négative, tout ou partie des montants facturés à l'occasion de l'atteinte d'un objectif de développement, pourront faire l'objet d'un étalement sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs, laquelle fait l'objet de révisions périodiques.

#### 3.16 Contrats de location

OSE Immunotherapeutics dispose de contrats de location (en qualité de preneur) qui concernent principalement des bureaux et divers matériels.

Dans le cadre des contrats de location simple au sens d'IFRS 16, le groupe comptabilise un droit d'utilisation et une dette locative au titre de l'ensemble de ces contrats, à l'exception de ceux relatifs à des biens de faible valeur et de ceux de courte durée (12 mois ou moins).

Les paiements au titre de ces contrats non reconnus au bilan sont comptabilisés en charges opérationnelles de façon linéaire sur la durée du contrat.

Au début du contrat, la dette au titre des loyers futurs est actualisée à l'aide du taux marginal d'emprunt correspondant à un taux sans risque ajusté d'une marge représentative du risque spécifique à chaque entité du Groupe.

Les paiements des loyers intervenant de façon étalée sur la durée du contrat, la société applique un taux d'actualisation basé sur la duration de ces paiements.

Les paiements pris en compte dans l'évaluation de la dette au titre des loyers futurs excluent les composantes non locatives et comprennent les sommes fixes qu'OSE Immunotherapeutics s'attend à payer au bailleur sur la durée probable du contrat.

Après le début du contrat de location, la dette au titre des loyers futurs est diminuée du montant des paiements effectués au titre des loyers et augmentée des intérêts. La dette est réévaluée, le cas échéant, pour refléter une nouvelle appréciation ou une modification des loyers futur

Après le début du contrat, le droit d'utilisation, initialement évalué à son coût, est amorti linéairement sur la durée du contrat de location et fait l'objet, le cas échéant, d'un test de perte de valeur.

#### 3.17 Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée (impôt différé).

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle, conformément à IAS 12, pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers (sauf exception par exemple pour le goodwill, ...). Ils ne sont pas actualisés.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables ou à hauteur des impôts différés passifs dans la limite des plafonnements en vigueur.

#### 3.18 Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté en résultat en diminution des frais de recherche et développement, conformément à IAS 20.

#### 3.19 Information sectorielle

L'application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » n'a pas d'impact sur l'information sectorielle du Groupe. Le Groupe considère qu'il n'opère en effet que sur un seul segment agrégé : la conduite de recherche et développement sur des produits pharmaceutiques en vue de leur commercialisation future.

Par ailleurs, l'essentiel de l'activité de recherche et développement est localisée en France ainsi que les principaux décideurs opérationnels de la Société qui en mesurent la performance au regard de la consommation de trésorerie de ses activités.

Pour ces raisons, la direction du Groupe n'estime pas opportun de constituer des secteurs d'activité distincts dans son reporting interne.

#### 3.20 Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres sont présentés dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

Pour les périodes présentées, cette rubrique inclut les écarts de conversion liés à l'activité des entités ayant leurs opérations en Suisse et aux Etats-Unis, ainsi que les pertes actuarielles sur les avantages au personnel.

#### 3.21 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé sur toutes les périodes présentées sur la base des actions en circulation d'OSE Immunotherapeutics considérée comme l'entité mère légalement.

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

#### **NOTE 1 - ACTIFS NON COURANTS**

#### 1.1 Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en K€)	Frais de R&D acquis mis en service	Frais de R&D acquis (en cours)	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2024	36 900	15 700	195	52 795
Augmentation	-	-	-	-
Diminution	-	-	-	-
Valeurs brutes au 30 juin 2025	36 900	15 700	195	52 795
Amortissements au 31 décembre 2024	8 702	ı	82	8 785
Dotation	1 168	-	7	1 176
Diminution	-	-	-	-
Amortissements au 30 juin 2025	9 870	-	89	9 961
VNC au 31 décembre 2024	28 198	15 700	112	44 010
VNC au 30 juin 2025	27 029	15 700	105	42 835

#### 2016 - Fusion OSE Pharma - Effimune

En 2016, à la suite de l'acquisition d'Effimune, la société a valorisé deux molécules : FR104 et OSE-127. L'évaluation de ces molécules avait été effectuée sur la base d'estimation de flux futurs de trésorerie. Les tests de dépréciation sont réalisés à minima une fois par an sur les immobilisations à durée indéfinie ou non amortissables.

#### FR104

Dans le cadre de la signature d'un accord de licence mondiale avec Veloxis Pharmaceuticals, la société a cédé les droits mondiaux pour développer, fabriquer, enregistrer et commercialiser la molécule FR104 en transplantation, toute indication confondue. Conformément à IAS.38.97 qui précise qu'un actif doit commencer à être amorti lorsque notamment il peut être utilisé de la façon prévue par le management, la cession des droits entraîne le début de l'amortissement de cette molécule.

La durée d'amortissement retenue correspond à la fin de la durée de la protection du produit (produit, procédé, modalités d'administration, ...) par des titres de propriété intellectuelle, en particulier brevets. Cette protection est prévue jusqu'en décembre 2036, hors prolongations éventuelles liées à l'obtention d'autorisations de mise sur le marché.

Au 30 juin 2025 l'amortissement cumulé constaté dans les comptes s'élève à 9 871 k€ (contre 8 702 k€ au 31 décembre 2024).

#### OSE-127

En décembre 2016, OSE Immunotherapeutics et Servier ont signé un accord d'option de licence en deux étapes.

En mai 2023, OSE Immunotherapeutics et Servier ont décidé d'un commun accord de mettre fin à l'option de licence en raison, d'une part, de l'engagement stratégique d'OSE Immunotherapeutics dans la rectocolite hémorragique, et d'autre part, pour Servier après la revue des priorités de son portefeuille suite aux résultats négatifs de l'étude clinique exploratoire de phase 2a dans le syndrome de Sjögren primaire dont Servier était le promoteur.

Suite à cette décision commune, OSE a décidé de continuer activement son essai clinique international de phase 2 dans la rectocolite hémorragique dont les résultats positifs ont été publiés en juillet et novembre 2024.

Enfin, la Société explore également de nouvelles opportunités stratégiques dans la Leucémie Aiguë Lymphoblastique (LAL). Elle a notamment obtenu une réponse favorable des agences réglementaires européennes et américaines pour la reconnaissance du statut orphelin de cette maladie.

Au 30 juin 2025, en l'absence d'indicateur de perte de valeur, la société n'a pas réalisé de test de perte de valeur : les tests d'impairment seront effectués en fin d'année.

#### 1.2 Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en K€)	Constructions	Matériel et outillages	Mat. De bureau, informatique, mobilier	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2024	317	1 496	241	2 054
Augmentation	-	3	7	9
Diminution	-	-	-	-
Valeurs brutes au 30 juin 2025	317	1 499	248	2 063
Amortissements au 31 décembre 2024	243	1 275	182	1 699
Dotation	8	50	13	72
Diminution	-	-	-	-
Amortissements au 30 juin 2025	251	1 324	195	1 771
VNC au 31 décembre 2024	74	222	59	355
VNC au 30 juin 2025	66	174	52	292

#### 1.3 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation s'analysent comme suit :

DROITS D'UTILISATION (Montants en K€)	Locations immobilières	Matériel de laboratoire	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2024	5 799	281	6 080
Augmentation	1 036	-	1 036
Diminution	(1 159)	-	(1 159)
Valeurs brutes au 30 juin 2025	5 676	281	5 957
Amortissements au 31 décembre 2024	2 729	281	3 010
Augmentation	363	-	363
Provision	-	-	-
Diminution	(1 159)	-	(1 159)
Amortissements au 30 juin 2025	1 933	281	2 214
VNC au 31 décembre 2024	3 070	-	3 070
VNC au 30 juin 2025	3 743	-	3 743

La société a renouvelé au cours du 1er semestre 2025 ses baux immobiliers situés à Nantes.

#### **1.4 Actifs financiers non courants**

(Montants en K€)	30 juin 2025	31 déc. 2024
Dépôts et cautionnements	1 041	1 021
Contrat de liquidité – solde espèces	452	333
Dépôts à termes	-	5 046
Total Actifs financiers non courants	1 493	6 400

Les dépôts à terme classés en actifs non courant au 31 décembre 2024 sont maintenant à échéance de moins d'un an et sont donc classés en autres actifs courant (voir note 2.3)

#### **NOTE 2 - ACTIFS COURANTS**

#### 2.1 Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants

(Montants en K€)	30 juin 2025	31 déc. 2024
Comptes bancaires	10 955	7 431
Dépôts à terme	14 439	9 314
Trésorerie Active	25 394	16 745

#### 2.2 Créances clients

(Montants en K€)	30 juin 2025	31 déc. 2024
Clients et comptes rattachés	4 240	4 138
Total net des clients et comptes rattachés	4 240	4 138

Le solde des créance clients s'explique principalement par le prélèvement à la source retenu par l'administration fiscale allemande dans le cadre du nouveau partenariat signé en 2024 avec Boehringer Ingelheim. Cette créance a été encaissée en aout 2025.

#### 2.3 Actifs financiers courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

(Montants en K€)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Dépôts à terme courants (1)	16 200	42 372
Crédit d'impôt recherche (2)	5 963	2 764
Charges constatées d'avance (3)	2 341	2 287
Taxe sur la valeur ajoutée	1 121	1 200
Produits à recevoir (4)	303	377
Fournisseurs débiteurs	49	34
Autres	15	15
Total actifs financiers courants	25 993	49 049

- (1) Le poste Dépôts à terme courants correspond à des placements de trésorerie d'une durée supérieure à 3 mois, sans risque sur le capital et dont le taux de rémunération est compris entre 2,5% et 4% selon les contrats.
- (2) Le poste Crédit Impôt Recherche est composé de la créance fiscale relative au CIR 2024 et le produit à recevoir du CIR pour le premier semestre 2025.
- (3) Le poste de charges constatées d'avance est composé principalement de frais de recherche et développement.
- (4) Le poste de produits à recevoir est principalement composé des subventions à recevoir.

#### NOTE 3 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET EFFETS SUR LE RESULTAT

Les actifs financiers de la Société sont évalués de la manière suivante au 30 juin 2025 :

(montants en K€)	30 juin 2025				
	Valeur de l'état de situation financière	Juste valeur	Juste valeur par le compte de résultat	Actifs financiers au coût amorti	Dettes au coût amorti
Actifs financiers non courants	1 493	1 493	-	1 493	-
Droits d'utilisation	3 743	3 743	-	3 743	-
Clients et comptes rattachés	4 240	4 240	-	4 240	-
Autres actifs courants	25 993	25 993	-	25 993	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 394	25 394	25 394	-	-
Total Actifs financiers	60 796	60 796	25 394	35 402	-
Dette financière non courante	29 291	29 291	3 448	-	25 842
Dette locative non courante	3 193	3 193	-	-	3 193
Dettes financières courantes	5 427	5 427	-	-	5 427
Dettes locatives courantes	753	753	-	-	753
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 993	8 993	-	-	8 993
Total passifs financiers	47 657	47 657	4 777	-	42 878

Impact compte de résultat au 30 juin 2025	Intérêts	Variation de juste valeur
Actif JV par résultat	-	-
Prêts et créances	-	-
Actifs au coût amorti	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	508	121
Total	508	121
Dette locative au coût amorti	(26)	-
Dette à la JV par résultat	-	1 332
Passifs évalués au coût amorti	(1 607)	-
Total	(1 633)	1 332

#### NOTE 4 - CAPITAL

#### 4.1 Capital émis

Au 30 juin 2025, le capital social s'établit à 4 489 052,20 euros. Il est divisé en 22 445 262 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,20 €.

Montants en K€ (sauf le nombre d'actions)	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital
Total au 31 décembre 2023	4 330	76 643	3 123 700	21 651 101
Emission d'actions gratuites (22 janvier)	23	-23	116 676	21 767 777
Execice BSPCE 2023 (17 juin)	10	169	50 000	21 817 777
Exercice BSPCE 2023 (19 juin)	2	34	10 000	21 827 777
Exercice BSA – VESTER (4 novembre)	16	768	80 000	21 907 777
Exercice BSPCE salariés (4 décembre)	6	153	30 000	21 937 777
Total au 31 décembre 2024	4 388	77 743	286 676	21 937 777
Emission d'actions gratuites (15 avril)	82	(82)	411 885	22 349 662
Emission d'actions gratuites (19 juin)	19	(19)	95 600	22 445 262
Total au 30 juin 2025	4 489	77 641	507 485	22 445 262

#### 4.2 Instruments de capitaux propres autorisés mais non émis

Le 26 février 2025 le conseil d'administration a décidé la prolongation du délai d'attribution d'actions gratuites aux salariés. Cette délégation a été donnée le 4 décembre 2024 au Directeur Général et porte sur l'attribution de 250 000 actions gratuites.

Le 26 mars 2025, le conseil d'administration a décidé d'étendre la durée du contrat Vester afin de proroger les 880.000 BSA restant, donnant droit de souscrire à 880.000 actions nouvelles.

Au 30 juin 2025, il reste 134 681 instruments de capitaux propres au titre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 19 juin 2024.

#### 4.3 Paiement fondé sur des actions

Le Groupe a émis des bons de souscription, ou BSA ainsi que des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises, ou BSPCE, ainsi que des actions gratuites.

#### 4.3.1 - BSA / BSPCE

Le tableau suivant résume les données relatives aux bons de souscription ainsi que les hypothèses retenues pour leur évaluation conformément à la norme IFRS 2 :

Туре	Date de l'assemblée Générale autorisant l'émission	Nombre de bons attribués	Date d'attribution	Nombre de bons souscrits au 30 juin 2025
BSPCE 2019	13/06/2018	60 000	26/06/2019	60 000
BSPCE 2020	26/06/2019	70 000	17/06/2020	70 000
BSPCE 2021	24/06/2021	80 000	24/06/2021	80 000
BSPCE 2022	23/06/2022	80 000	23/06/2022	80 000
BSA 2022	13/07/2022	60 000	13/07/2022	60 000
BSPCE 2023	22/06/2023	80 000	22/06/2023	80 000
BSPCE 2024	19/06/2024	80 000	19/06/2024	80 000
Au 30 juin 2025		510 000		510 000

Туре	Juste valeur de l'action sous-jacente	Juste valeur des bons	Prix de souscription	pour le calcul d Prix d'exercice (en €)	e la charge de Date d'expiration	rémunéra Volatilité	Taux sans risque	Valorisation IFRS 2 lors de l'attribution (K€)
BSPCE 2019	3,5	1,3	-	3,58	26/06/24	45%	-0,21%	79
BSPCE 2020	6,2	2,6	-	6,14	17/06/25	50%	-0,31%	181
BSPCE 2021	11,3	5,2	-	11,05	24/06/26	54%	-0,25%	414
BSPCE 2022	6,6	3,4	-	6,63	23/06/27	59%	1,94%	274
BSA 2022	6,2	3,0	0,7	6,25	13/07/27	55%	1,60%	138
BSPCE 2023	3,6	1,8	-	3,57	22/06/28	60%	3,29%	147
BSPCE 2024	6,1	2,35	-	7,56	19/06/29	65%	2,62%	188

Pour l'ensemble des plans, les instruments sont exerçables immédiatement. Ils ne comportent pas de condition de performance.

Ces plans sont qualifiés « d'equity settled ». Le Groupe n'a pas d'engagement de rachat de ces instruments auprès des bénéficiaires en cas de départ ou en cas de non-survenance d'un événement particulier.

#### Modalités d'évaluation des BSA et des BSPCE

La juste valeur des bons a été déterminée à l'aide du modèle Black & Scholes. Les méthodes d'évaluation utilisées pour estimer la juste valeur des bons sont présentées ci-dessous :

- le cours de l'action est basé sur le cours de clôture publié des actions ordinaires ;
- le taux sans risque est déterminé sur la base du rendement des obligations d'État françaises sur une durée égale à l'échéance des bons ;
- la volatilité est déterminée sur la base du cours historique de l'action de la société et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option.
- Le taux de rendement des dividendes est retenu à 0%.

La valorisation des conditions des plans est réalisée par un prestataire externe.

#### 4.3.2 – Actions gratuites

La société a émis les plans d'actions gratuites suivants :

Туре	Date d'attribution	Nombre d'actions attributées	Juste valeur de l'action à la date d'attribution	Période d'acquisition	Conditions
AGA 2022-3	06-déc-22	116 676	7,0 €	1 an	Présence et performance
AGA 2023	23-janv-24	11 107	3,78€	1 an	Présence
AGA 2024-1	23-janv-24	161 800	3,78€	1 an	Présence
AGA 2024-2	23-janv-24	217 678	3,78€	1 an	Présence
AGA 2024-3	16-avr-24	29 400	4,62 €	1 an	Présence
AGA 2024-4	19 juin-24	20 600	6,07 €	1 an	Présence
AGA 2024-5	19 juin-24	75 000	6,07 €	1 an	Présence
AGA 2024-6	4 déc-24	8 349	7,42 €	1 an	Présence
AGA 2024-7	4 déc-24	10 000	7,42 €	1 an	Présence
AGA 2024-8	4 déc-24	219 970	7,42 €	1 an	Présence
AGA 2024-9	27 jan-25	226 700	6,28€	1 an	Présence
	Au 30 juin 2025				

L'ensemble des plans sont soumis à une période d'acquisition de 1 an et une période de conservation de 1 an.

Le 27 janvier 2025, la société a procédé à l'attribution d'un plan pour un nombre total de 226 700 actions gratuites aux salariés.

Le 15 avril 2025, le conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 411 885 actions nouvelles, en lien avec les attributions d'actions gratuites de 2024.

#### 4.3.3 - Ventilation des charges comptabilisées selon la norme IFRS 2 aux 30 juin 2025 et 2024

La charge comptabilisée au 30 juin 2025 au titre des avantages payés en instruments de capitaux propres aux mandataires sociaux, salariés et consultants s'est élevée à 1 816 milliers d'euros, comparé à 879 milliers d'euros au 30 juin 2024.

La contribution patronale relative aux actions gratuites s'élève à 408 milliers d'euros en 2025 contre 203 milliers d'euros en 2024. Ainsi, le montant total des charges liées aux paiements en actions est de 2 224 milliers d'euros en 2025 contre 1 082 milliers d'euros en 2024.

Tous ces avantages ont été octroyés à des mandataires sociaux et des salariés.

#### 4.4 BSA attribués à Vester Finance

Au 26 mars 2025, OSE a conclu un avenant avec Vester Finance : les 880 000 BSA restants peuvent être exercés jusqu'au 26 mars 2026 dans les mêmes conditions contractuelles (prolongation de 12 mois). Au jour de la publication, Vester Finance dispose toujours de l'ensemble de ces 880 000 BSA.

#### 4.5 Acquisition par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2024 a autorisé, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, le Conseil d'administration à mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) au prix d'achat maximum de 21,60 € par action hors frais et commissions, avec un plafond global de 10 millions d'euros.

Au 30 juin 2025, la Société détenait 27 792 actions OSE Immunotherapeutics acquises pour un montant total de 454 milliers d'euros. Les ventes de titres auto-détenus ont généré une moins-value nette de cession de 47 milliers d'euros sur le premier semestre 2025.

Ces montants ont été retraités en capitaux propres conformément à la norme IAS 32. La ligne de titres en auto-contrôle dans les capitaux propres s'élèvent donc à 285 milliers d'euros au 30 juin 2025.

#### **NOTE 5 - DETTES FINANCIERES**

Les dettes financières sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(Montants en K€)	30 juin 2025	31 déc. 2024
Dette locative non courante	3 193	2 679
PGE	-	739
Avance BPI COVEPIT	140	222
Prêt BPI 1,5M€	1 425	1 500
Prêt Région 1,5M€	1 125	1 125
Emprunts BFR	18	130
Avances remboursables - Efficlin + Effimab	5 720	10 741
PGE Resilience	819	948
Avance TEDOPI	2 179	2 125
Emprunt BEI	14 416	13 349
Emprunt BEI - Composante BSA	3 448	4 780
Interest accured	-	-
Dette financière non courante (hors dette locative)	29 291	35 659
Dette locative courante	753	595
PGE	1 626	1 767
Avance BPI COVEPIT	162	118
Avance BPI CAPACITY	-	-
Prêt BPI 1,5M€	75	10
Prêt Région 1,5M€	405	390
Emprunt BFR	231	237
Avances remboursables - Efficlin + Effimab	1 434	497
PGE Resilience	257	253
Emprunt BEI	1 237	3 927
Interest accured (Courant)	-	-
Total dette financière courante (hors dette locative)	5 427	7 199
Total dettes financière	38 664	46 132

Le tableau suivant présente l'échéancier des passifs financiers :

Туре	< 1 an	Juin 2027	Juin 2028	Juin 2029	Juin 2030 et suivant	TOTAL
PGE	1 626	-	-	-	-	1 626
Avance BPI COVEPIT	162	140	-	-	-	302
Prêt BPI 1,5M€	75	300	300	300	525	1 500
Prêt Région 1,5M€	405	375	375	375	-	1 530
Emprunts BFR	231	18	-	-	-	248
Avances remboursables - Efficlin + Effimab	1 434	237	576	961	3 948	7 154
Résilience	257	266	276	277	-	1 076
Emprunt BEI	1 237	14 416	-	-	-	15 653
Emprunt BEI - Composante BSA	-	1 996	-	-	1 453	3 448
Avance remboursable TEDOPI	-	-	-	-	2 179	2 179
TOTAL (hors dette locative)	5 427	17 747	1 526	1 913	8 104	34 717
DETTE LOCATIVE	753	777	796	814	806	3 946

#### **Dettes locatives**

(montants en milliers d'euros)	Dette locative
Au 31 décembre 2024	3 274
Augmentation	1 036
Réduction	(364)
Autres mouvements	-
Ecart de conversion	-
Au 30 juin 2025	3 946

L'augmentation des dettes locatives est due au renouvellement des baux de locaux de Nantes.

#### **Dettes financières**

Avances remboursables

(montants en K€)	COVEPIT	EFFIMAB	EFFI-CLIN	TEDOPI	TOTAL
Au 31 décembre 2024	340	4 896	6 341	2 125	13 702
Encaissement	-	790	-	-	790
Remboursement	(42)	-	-	-	(42)
Subvention/abandon dette	-	-	(4 932)	-	(4 932)
Effet de la désactualisation	5	34	25	54	118
Autres	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2025	302	5 720	1 434	2 179	9 635

Le montant des avances remboursables indiqué correspond aux montants perçus par la société.

Toutefois, leur remboursement est conditionné au succès du produit développé dans chacun des programmes d'aides.

#### **COVEPIT**

Suite à un constat d'échec, le contrat, la dette et l'échéancier lié à l'avance COVEPIT a été revue par avenant : Acceptation du constat d'échec en date du 17 janvier 2023 avec abandon de créance à hauteur de 1 923 841 euros. La nouvelle dette échelonnée s'élève à 351 milliers d'euros avant actualisation. Elle sera remboursée par 8 échéances trimestrielles de 42 milliers d'euros à compter du 30 juin 2025.

#### **EFFICLIN**

Sous réserve de l'atteinte des conditions de succès du programme EFFICLIN, le remboursement de l'avance remboursable est prévu à partir du 30 juin 2025 et s'échelonnent à hauteur 16 échéances trimestrielles progressives jusqu'au 30 septembre 2028. Au cours du premier semestre 2024, un trop perçu d'un montant de 521 milliers d'euros a été reversé à la BPI.

Le 9 avril 2025, le comité décisionnel de la BPI a constaté l'échec économique et commercial du projet EFFICLIN. La société est tenue de rembourser 20% des avances récupérables consenties par la BPI, ainsi que les intérêts attachés. Le montant de la quote-part d'avance récupérable à rembourser s'élève à 1 105 milliers d'euros auxquels s'ajoutent 329 milliers d'euros d'intérêts.

#### **EFFIMAB**

Sous réserve de l'atteinte des conditions de succès du programme EFFIMAB, le remboursement de l'avance remboursable est prévu à partir du 31 décembre 2026 et s'échelonnent à hauteur de 6 échéances annuelles progressives jusqu'au 31 décembre 2032.

Au cours du premier semestre 2025, la société a encaissé la 4<sup>ème</sup> et dernière tranche de financement du projet EFFIMAB pour un montant de 790 milliers d'euros.

#### **TEDOPI**

Le Groupe a signé le 12 juin 2024 avec la BPI un contrat aux termes duquel il bénéficie du financement du programme dénommé « TEDOPI » qui a pour objet la « réalisation d'un essai clinique pivot de phase 3 pour le vaccin thérapeutique TEDOPI comme traitement de deuxième ligne dans la population de patients atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules (CBNPC) HLA-A2 positif ».

L'aide prend la forme d'une Avance Remboursable uniquement, d'un montant de 8 472 milliers d'euros, représentant 35% des coûts du programme. La durée du programme est de 51 mois et prendra fin le 1<sup>er</sup> avril 2028. L'avance remboursable est rémunérée au taux de 5,11%, analysé comme un taux de marché. Au 30 juin 2025, la société a encaissé 2 107 milliers d'euros au titre de cette avance.

Le remboursement interviendra sur une base trimestrielle à compter du 31 décembre 2030, sauf en cas d'échec du Programme (échec technico-économique et échec commercial). En tout état de cause, si aucun remboursement n'est intervenu dans un délai de 10 ans à compter du dernier versement de l'aide, le contrat sera résilié de plein droit sans autre formalité et le Groupe sera délié de toute obligation de paiement des retours financiers

#### Prêt garanti par l'Etat

(montants en K€)	PGE	PGE RESILIENCE	TOTAL
Au 31 décembre 2024	2 507	1 201	3 708
Encaissement	-	-	-
Remboursement	(881)	(125)	(1 006)
Effet de la désactualisation	-	-	-
Autres	-	-	-
Au 30 juin 2025	1 626	1 076	2 702

Pour faire face aux conséquences financières de la pandémie COVID-19, un Prêt Garanti par l'Etat a été octroyé le 5 mai 2020 pour un montant total de 6 960 milliers euros réparti entre 3 banques (CIC, CM et BNP).

Ce financement est un prêt de trésorerie d'un an immédiatement mis à disposition de l'emprunteur pour l'intégralité de son montant à la date du déblocage des fonds sur son compte-courant. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts et des accessoires interviendra en une fois à la date d'échéance annuelle du crédit, avec la possibilité pour l'emprunteur de demander le rééchelonnement des sommes dues à l'échéance sur une période supplémentaire de 4 ans. La direction a levé l'option lui permettant de rembourser ce prêt à échéance 5 ans.

Les avenants d'amortissements optionnel aux Prêts Garanti par l'Etat correspondant aux levées d'option étalant le remboursement sur 5 ans ont été signées fin mars 2021.

Les sommes reçues et conditions se présentent selon les modalités suivantes :

- Crédit Mutuel = 2 300 milliers euros reçus le 06/05/2020. 48 mensualités avec une première échéance le 05/06/2022 et une dernière échéance le 05/05/2026. (Taux fixe : 0,70 % / TEG : 1,39 % par an).
- BNP = 2 300 milliers euros reçus le 06/05/2020. 48 mensualités avec une première échéance le 05/06/2022 et une dernière échéance le 05/05/2026. (Taux fixe: 0,75 % / TEG: 1,44 % par an). Une commission complémentaire a été comptabilisée en date du 30/07/2021 pour 48 489 euros. La somme totale due à la clôture s'élève donc à 2 348 489 euros.
- CIC = 2 360 milliers euros reçus le 18/05/2020. 48 mensualités avec une première échéance le 15/06/2022 et une dernière échéance le 15/05/2026. (Taux fixe : 0,70 % / TEG : 1,39 % par an).

#### Prêt garanti par l'Etat Résilience 2023

Pour faire face aux conséquences du conflit russo-ukrainien qui a impacté ses essais cliniques, un Prêt Garanti par l'Etat a été octroyé mi 2023 pour un montant total de 1 323 milliers euros réparti entre 3 banques (CIC, CM et BNP).

Ce financement est un prêt de trésorerie d'un an immédiatement mis à disposition de l'emprunteur pour l'intégralité de son montant à la date du déblocage des fonds sur son compte-courant. Le

remboursement du capital et le paiement des intérêts et des accessoires interviendra en une fois à la date d'échéance annuelle du crédit, avec la possibilité pour l'emprunteur de demander le rééchelonnement des sommes dues à l'échéance sur une période supplémentaire de 4 ans. Cette option a été levée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Les sommes reçues et conditions se présentent selon les modalités suivantes :

- BNP = 441 milliers euros reçus le 30/05/2023, remboursés sur 60 mois à compter du 30 juin 2024. (Taux fixe : 3,65 %)
- CIC = 441 milliers euros reçus le 20/06/2023, remboursés sur 60 mois à compter du 20 juillet 2024. (Taux fixe : 3,50 %)
- Crédit Mutuel = 441 milliers euros reçus le 01/07/2023, remboursés sur 60 mois à compter du 31 juillet 2024. (Taux fixe : 3,50 %).

#### **Emprunts bancaires**

(montants en K€)	PRET BPI 1,5 M€	PRET REGION 1,5 M€	PRET CIC 400 K€	PRET CM 300 K€	TOTAL
Au 31 décembre 2024	1 510	1 515	146	221	3 391
Encaissement	-	-	-	-	-
Remboursement	-	-	(68)	(50)	(118)
Effet de la désactualisation	20	(15)	(1)	-	4
Autres	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2025	1 530	1 500	78	170	3 279

#### Prêt BPI 1500 k€

Pour soutenir la Société dans l'avancement du développement d'un test diagnostique compagnon associé à Tedopi®, la BPI a octroyé à la Société un Prêt le 2 mai 2023 pour un montant total de 1 500 milliers d'euros.

Ce test est nécessaire pour identifier les patients HLA-A2 positifs atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules (CPNPC), éligibles à un traitement par Tedopi® dans le prochain essai clinique pivot de phase 3 en préparation,

#### Ce financement est un prêt de 95 mois

La somme reçue et les conditions se présentent selon les modalités suivantes : 1 500 milliers euros reçus le 14/06/2023. 32 trimestres avec une première échéance le 30/06/2026 et une dernière échéance le 31/03/2031. (Taux fixe : 4,04 % par an).

#### Prêt CIC 400 k€

Pour renforcer la trésorerie de la Société, un prêt a été octroyé par la CIC le 15 juin 2023 pour un montant total de 400 milliers euros. Ce financement est un prêt de 36 mois avec une première échéance le 25 juin 2023 et une dernière échéance le 25 mai 2026, au taux fixe annuel de 4,17 %.

#### Prêt CM 300 k€

Pour renforcer la trésorerie de la Société, un prêt a été octroyé par le CM en août 2023 pour un montant total de 300 milliers euros. Ce financement est un prêt de 36 mois avec une première échéance le 31 août 2023 et une dernière échéance le 31 juillet 2026, au taux fixe annuel de 4,15 %.

**Emprunt BEI** 

Evolution de la dette financière au 30 juin 2025 :

(montants en K€)	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TOTAL
Au 31 décembre 2024	8 666	8 611	17 277
Encaissement		-	
Catch up	268	-	268
Remboursement	(3 000)	-	(3 000)
Intérêts en trésorerie	182	248	430
Effet de la désactualisation	551	202	753
Intérêts payés	(75)	-	(75)
Au 30 juin 2025	6 592	9 061	15 652

Evolution du dérivé au 30 juin 2025 :

(montants en K€)	DERIVE BSA TRANCHE 1	DERIVE BSA TRANCHE 2	TOTAL
Au 31 décembre 2024	2 823	1 957	4 780
Variation de la juste valeur	(827)	(504)	(1 331)
Autre	-	-	-
Au 30 juin 2025	1 996	1 453	3 449

#### Tranche 1

Début juillet 2021, la Société a reçu le versement de 10 M€ au titre de la première tranche du prêt accordé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) le 12 février 2021.

Ce type de financement, accordé par la BEI, et bénéficiant d'une garantie de la Commission européenne dans le cadre du Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (dit « Plan Juncker »), vise à soutenir des projets de recherche et d'innovation développés par des entreprises à fort potentiel de croissance.

Cette première tranche porte un intérêt fixe annuel de 5 % payé annuellement, sur une maturité de cing ans.

Cet emprunt est comptabilisé à sa date d'octroi à la juste-valeur puis comptabilisé ultérieurement au coût amorti. Le taux d'intérêt effectif (TEI) de la tranche 1 a été estimé à 18,564 %.

En janvier 2025, la société a remboursé par anticipation 3 millions d'euros sur la Tranche 1 du prêt BPI. La première tranche est accompagnée de l'émission de bons de souscription d'actions (BSA T1) au profit de la BEI ouvrant droit, en cas d'exercice, à la souscription de 850.000 actions de la Société (soit 4,44 % du capital social sur une base non diluée). Les BSA T1 ne font pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un quelconque marché.

Le prix de souscription est de 0,01 euro par BSA, soit 8.500 euros.

Ces BSA sont assortis d'une option de vente des BSA à la main de la BEI. Les caractéristiques de cette option sont les suivantes:

BSA BEI (put) TRANCHE A		
Type d'option	Option de vente	
Sous-jacents	BSA	
Quantité	850 000	
Prix de vente d'un BSA	Spot de l'action OSE - Prix d'exercice	
Date d'attribution	08/07/2021	
Période d'exercice	08/07/2021 - 09/07/2026	
paiement de 15 M€, le reste des BSA Condition d'exercice de l'option :	sera conservé par la BEI)	
Condition d'exercice de l'option :	- Changement de contrôle	
	de l'emetteur	
	- Arrivée à maturité	
	- Remboursement de l'emprunt	
	- Défaut de paiement de l'émetteur	

Ces BSA sont également assortis d'une option d'achat des BSA à la main de la Société. Les caractéristiques de cette option sont les suivantes :

BSA BEI (call) TRANCHE A		
Type d'option	Option d'achat	
Sous-ja cents	BSA	
Quantité	850 000 Spot de l'action OSE - Prix	
Prix d'achat d'un BSA	d'exercice	
Date d'attribution	08/07/2021	
Période d'exercice	08/07/2021 - 09/07/2033	
Condition d'exercice de l'option :		
	- Sortie, ie. transfert de	
	l'ensemble des actions	
	des actionnaires clef vers un tiers	
	- Les BSA doivent être	
	exerçables et non exercés	

La valorisation des BSA T1 au 30 juin 2025 se décompose en :

- BSA émis, hors options complémentaires partie (1): +2.74 €/action
- Option de vente à la main de la Banque partie (2) : +0.00 €/action
- Option d'achat à la main de la Société partie (3) : -0.39 €/action

Soit un total de **2.35 €/action**. Pour l'ensemble des 850 000 BSA T1 émis, la valorisation se monte donc à 1 996 milliers d'euros.

Compte tenu des caractéristiques du contrat d'emprunt, cet instrument financier est considéré comme un instrument hybride constitué d'un hôte (dette) et de dérivés incorporés (BSA Call and Put)

- La dette (relative à la tranche 1) est évaluée selon la méthode du coût amorti incluant des frais d'émission correspondant à la juste valeur des BSA (à la date d'émission) pour 4,19 millions d'euros et tenant compte d'un TIE de 18,56 %.
- Les BSA T1 constituent des dérivés passifs à évaluer en juste valeur par résultat à chaque clôture.

#### Tranche 2

Début décembre 2022, la Société a reçu le versement de 10 M€ au titre de la deuxième tranche du prêt accordé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) le 12 février 2021.

Cette deuxième tranche porte un intérêt fixe annuel de 5 % payé annuellement, sur une maturité de cinq ans.

Cet emprunt est comptabilisé à sa date d'octroi à la juste-valeur puis comptabilisé ultérieurement au coût amorti. Le taux d'intérêt effectif (TEI) de la tranche 2 a été estimé à 10,48%.

La deuxième tranche (T2) est accompagnée de l'émission de bons de souscription d'actions (BSA T2) au profit de la BEI ouvrant droit, en cas d'exercice, à la souscription de 550.000 actions de la Société (soit 2,97 % du capital social sur une base non diluée). Les BSA ne font pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un quelconque marché.

Le prix de souscription est de 0,01 euro par BSA, soit 5.500 euros.

Ces BSA T2 sont assortis d'une option de vente des BSA à la main de la BEI. Les caractéristiques de cette option sont les suivantes :

BSA BEI (put)	TRANCHE B	
Type d'option	Option de vente	
Sous-jacents	BSA	
Quantité	550 000 Spot de l'action OSE - Prix	
Prix de vente d'un BSA	d'e xe rci ce	
Date d'attribution	01/12/2022	
Période d'exercice	01/12/2022 - 01/12/2027	
paiement de 15 M€, le reste des BSA Condition d'exercice de l'option :	sera conservé par la BEI)	
le cas échéant que pour la quantité de paiement de 15 M€, le reste des BSA	•	
- Changement de contrôle de l'emetteur		
	- Arrivée à maturité	
	- Remboursement de l'emprunt	
- Défaut de paiement de l'émetteur		

Ces BSA T2 sont également assortis d'une option d'achat des BSA à la main de la Société. Les caractéristiques de cette option sont les suivantes :

BSA BEI (call) TRANCHE B		
Type d'option	Option d'achat	
Sous-jacents	BSA	
Quantité	550 000	
	Spot de l'action OSE - Prix	
Prix d'achat d'un BSA	d'e xe rci ce	
Date d'attribution	01/12/2022	
Période d'exercice	01/12/2022 - 01/12/2027	
Condition d'exercice de l'option	n :	
	- Sortie, ie. transfert de	
	l'ensemble des actions	
	des actionnaires clef vers	
	un tiers	
	- Les BSA doivent être	
	exerçables et non exercés	

La valorisation des BSA T2 au 30 juin 2025 se décompose en :

- BSA T2 émis, hors options complémentaires partie (1): +3.25 €/action
- Option de vente à la main de la Banque partie (2) : +0.00 €/action
- Option d'achat à la main de la Société partie (3) : -0.61 €/action

Soit un total de **2.64 €/action**. Pour l'ensemble des 550 000 BSA T2 émis, la valorisation se monte donc à 1 453 milliers d'euros.

Compte tenu des caractéristiques du contrat d'emprunt, cet instrument financier est considéré comme un instrument hybride constitué d'un hôte (dette) et de dérivés incorporés (BSA Call and Put)

- La dette (relative à la tranche 2) est évaluée selon la méthode du coût amorti incluant des frais d'émission correspondant à la juste valeur des BSA (à la date d'émission) pour 2,05 millions d'euros et tenant compte d'un TIE de 10,48 %.
- Les BSA T2 constituent des dérivés passifs à évaluer en juste valeur par résultat à chaque clôture.

La valorisation de l'intégralité des BSA (T1 et T2) adossée à cet emprunt au 30 juin 2025 s'élève à **3,45 millions d'euros** et l'impact de variation de juste valeur par résultat à **-1,33 millions d'euros**.

#### **NOTE 6 - PASSIFS COURANTS**

#### 6.1 Fournisseurs et comptes rattachés

(Montants en K€)	30 juin 2025	31 déc. 2024
Dettes fournisseurs	4 705	3 397
Factures non parvenues	4 288	4 327
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 993	7 724

Le poste de dettes fournisseurs et comptes rattachés est en augmentation par rapport au 31 décembre 2024.

#### **6.2 Dettes fiscales et sociales**

(Montants en K€)	30 juin 2025	31 déc. 2024
Personnel et comptes rattachés	976	373
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 722	2 030
Autres impôts et taxes et versements assimilés	154	261
Dettes fiscales et sociales	2 852	2 664
Passif d'impôt exigible	-	-
Total dettes fiscales et sociales	2 852	2 664

Au 30 juin 2025, les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 3,0 M€, contre 2,7 M€ au 31 décembre 2024. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des dettes liées au personnel (0,98 M€, contre 0,37 M€ à fin 2024), en lien avec la prise en compte des droits à congés payés et des bonus provisionnés à mi-année. Les dettes envers les organismes sociaux diminuent légèrement (1,7 M€ contre 2,0 M€), traduisant un calendrier de paiement normalisé après les régularisations intervenues en fin d'exercice 2024.

Les autres impôts et taxes s'établissent à 0,15 M€ (contre 0,26 M€), en baisse du fait d'une réduction de la contribution économique territoriale (CET) et de taxes locales ponctuelles non récurrentes. Aucune charge d'impôt exigible n'est enregistrée au 30 juin 2025, la société demeurant en situation de déficit fiscal reportable.

L'ensemble traduit une structure de dettes sociales et fiscales maîtrisée, cohérente avec le niveau d'activité et la saisonnalité des paiements au premier semestre.

#### **6.3** Autres passifs courants

(montants en K€)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Produits constatés d'avance	1 377	2 034
Divers	-	5
Total autres passifs courants	1 377	2 039

Les produits constatés d'avance sont majoritairement liés au contrat signé avec Abbvie (cf. note 8.1).

#### **NOTE 7 - PASSIFS NON COURANTS**

#### 7.1 Provisions

Les provisions s'analysent comme suit :

PROVISIONS (montants en K€)	Engagement de retraite	Risques et litiges	TOTAL
Au 31 décembre 2024	415	ı	415
Dotation / coût des services passés	50	50	100
Coût financiers	7	-	7
Reprise	-	-	-
Écarts actuariels	33	-	33
Au 30 juin 2025	505	50	555

#### Provision pour engagement retraite

La provision engagement retraite est évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective de l'industrie pharmaceutique et selon la nouvelle méthode IFRIC. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Tableau de mortalité : table INSEE 2024,

- Age de la retraite estimé : 64 ans,

- Coefficient de revalorisation des salaires : 2 %,

- Rotation des effectifs : turn-over faible,

- Taux d'actualisation : 3,45 %

- Taux de cotisations sociales : entre 43 % et 44 % selon les catégories.

#### Risques et litiges

Une provision de 50 milliers d'euros a été constatée dans les comptes dans le cadre d'un litige prudhommal.

#### NOTE 8 - RESULTAT OPERATIONNEL

#### 8.1 Revenus des accords de collaboration

Au 30 juin 2025, les revenus opérationnels se décomposent comme suit :

(montants en K€)	Chiffre d'affaires 30 juin 2025	Produits const. d'avance 30 juin 2025	Chiffre d'affaires 30 juin 2024	Produits const. d'avance 30 juin 2024
Contrat ABBVIE	722	1 175	42 245	2 800
Contrat BI (2018) - Refacturation coûts directs	180	-	1 266	94
Contrat BI (2018) - Amendment 2024	-	-	25 300	-
Contrat Veloxis - refacturation propriété intellectuelle	-	-	44	-
Ventes de flacons Tedopi dans la cadre de l'EAP*	359	-	192	-
Autres	62	202	-	-
Au 30 juin 2025	1 323	1 377	69 047	2 894

<sup>\*</sup>EAP = Early Access to medicinal products (autorisation d'accès compassionnel)

Le chiffre d'affaires de 1 323 milliers d'euros est composé des produits issus des contrats avec nos partenaires industriels :

#### Contrat Abbvie

Dans le cadre de ce contrat entré en application le 15 avril 2024, OSE octroie à ABBVIE une licence exclusive sur des droits de propriété intellectuelle du produit OSE-230. A ce titre, la Société bénéficie d'un paiement initial de 48 000 milliers de dollars (soit 45 045 milliers d'euros). Le contrat prévoit également des paiements d'étapes et des royautés sur les ventes.

L'analyse du contrat BI au regard de la norme IFRS.15 a fait ressortir deux obligations de performance :

- Une licence exclusive.
- Des travaux de développement prévus au contrat (le « Transition Development Plan »).

Le prix de transaction est composé

- d'un upfront,
- de milestones de développement,
- de royalties,

Le prix de transaction est alloué aux deux obligations de performance identifiées en utilisant la méthode résiduelle. Le prix de transaction des travaux de développement a été évalués à 7,9 millions d'euros (comprenant une marge à deux chiffres) et le prix de la licence à 37,1 millions d'euros. Le chiffre d'affaires alloué à la licence est reconnu à la date de cession de la licence, correspondant à la date de signature du contrat, soit un montant de 37,1 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Le chiffre d'affaires alloué aux travaux de développement est reconnu à l'avancement des coûts et s'élève à 6 766 milliers d'euros en cumul, dont 722 milliers sur le premier semestre 2025. Un produit différé d'un montant de 1 175 milliers d'euros a été reconnu au titre des travaux restant à réaliser.

L'évaluation du chiffre d'affaires attribué à la licence est variable compte tenu de l'incertitude liés à l'atteinte des jalons (milestones) et des royalties. A chaque atteinte de jalon (milestones), celui-ci devenant hautement probable, il peut être réintégré au prix de transaction et ainsi reconnu en chiffre d'affaires. Par ailleurs, tant qu'OSE participe au développement, une partie du prix de transaction doit être allouée aux prestations de développement.

#### Boehringer Ingelheim (BI)

L'analyse du contrat BI au regard de la norme IFRS.15 a fait ressortir deux obligations de performance :

- Une licence sur la technologie d'OSE liée à OSE-172 pour le développement et la commercialisation
- Une prestation de développement

Le prix de transaction est composé

- d'un upfront,
- de milestones de développement,
- de royalties,
- de la refacturation d'une partie des frais de développement.

Le prix de transaction est alloué aux deux obligations de performance identifiées en utilisant la méthode résiduelle.

Le chiffre d'affaires alloué à la licence est reconnu à la date de cession de la licence, correspondant à la date de signature du contrat. Néanmoins, l'évaluation du chiffre d'affaires attribué à la licence est variable compte tenu de l'incertitude liés à l'atteinte des jalons (milestones) et des royalties.

A chaque atteinte de jalon (milestones), celui-ci devenant hautement probable, il peut être réintégré au prix de transaction et ainsi reconnu en chiffre d'affaires. Par ailleurs, tant qu'OSE participe au développement, une partie du prix de transaction doit être allouée aux prestations de développement.

Le 21 mai 2024, OSE et BI ont signé un amendement au contrat conduisant à abaisser le montant de royalties prévu dans le contrat initial, en contrepartie des paiements prenant la forme d'un rachat de royalties. Le contrat prévoit 2 étapes possibles :

- un premier rachat partiel des royalties à effet immédiat, en contrepartie d'un paiement unique de 25,3 millions d'euros.
- un second rachat partiel facultatif des royalties, pouvant être exercé à la main de BI à tout moment avant le lancement de la phase III, pour un montant forfaitaire de 33 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, les 25,3 millions d'euros avaient été reconnus en revenus. Le second rachat facultatif ne sera reconnu en revenu qu'à la date du potentiel exercice du rachat partiel par BI.

#### Veloxis

L'analyse du contrat Veloxis au regard de la norme IFRS 15 a fait ressortir deux obligations de performance :

- Transfert de la propriété intellectuelle (molécule FR104)
- Ventes de produits relatifs à la molécule FR104

Le prix de transaction est alloué aux deux obligations de performance identifiées en proportion des prix de vente spécifiques de chacune de ces obligations. Il est appliqué une marge à deux chiffres sur la vente des produits. Le chiffre d'affaires alloué à la licence est reconnu à la date de cession de la licence, correspondant à la date de signature du contrat. Le chiffre d'affaires alloué à la vente de produits est reconnu au moment de la livraison.

#### 8.2 Autres produits

Le 21 mai 2024, OSE et BI ont signé un *Asset Purchase Agreement* portant sur la cession d'un actif issu de la plateforme 'cis-targeting' anti-PD1/cytokine. La transaction a été rémunérée :

- par un paiement immédiat de 13,5 millions d'euros
- par un potentiel paiement d'étape d'un montant de 17,5 millions d'euros, dont BI est redevable à la date de début d'un éventuel développement clinique.

S'agissant d'une cession d'actif incorporel, la société a reconnu les produits liés au contrat en « Autres produits », conformément à IAS 38. Le transfert de l'actif étant effectif dès la date de signature du contrat, les 13,5 millions d'euros ont été reconnus immédiatement en 2024. Le paiement d'étape sera reconnu en cas de réalisation de la condition.

#### 8.3 Frais de recherche et développement

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (montants en K€)	30 juin 2025	30 juin 2024
Sous-traitance	11 092	11 298
Honoraires	1 039	770
Consommables et petits équipements	612	559
Publicités et relations presse	8	11
Charges de personnel	3 489	3 304
Dotation/reprise aux amortissements et provisions	1 425	1 450
Provision pour Risques/Litiges	-	12
Impôts et taxes	-	-
Autres	371	110
Frais de recherche et développement (hors subventions reçues)	18 036	17 514
Crédit d'impôt recherche	(3 199)	(3 607)
Subventions	(24)	(24)
Total des dépenses de recherche et développement	14 813	13 883

<sup>1</sup> Cis-targeting: les anticorps bispécifiques ont la capacité de cibler des cellules dans une orientation de liaison cis ou trans. Dans la liaison trans, l'anticorps reconnaît deux antigènes différents, chacun exprimé sur une population de cellules distincte de l'autre, et peut lier entre elles deux populations différentes de cellules (par exemple, les cellules T « engagers »). L'anticorps bispécifique de la liaison cis cible deux antigènes exprimés sur la même cellule, permettant une activation préférentielle des types souhaités

de cellules immunitaires tout en minimisant l'activation des autres cellules (Segués A. et al. International Review of Cell and

Molecular Biology 2022).

Au 30 juin 2025, les frais de recherche et développement s'élèvent à 18,0 M€, en très légère hausse par rapport à 17,5 M€ au 30 juin 2024. Cette évolution reflète principalement la progression des programmes cliniques en immuno-oncologie et immuno-inflammation, et notamment les essais cliniques de à Lusvertikimab (OSE-127) et à Tedopi®, ainsi que le maintien d'une activité soutenue de sous-traitance scientifique (11,1 M€, stable sur un an). Les honoraires externes (+0,3 M€) augmentent en lien avec le recours à des prestataires spécialisés dans le cadre des essais cliniques et des partenariats de recherche. Les charges de personnel progressent légèrement (+0,2 M€) à 3,5 M€, traduisant le renforcement des équipes R&D et l'arrivée de Sonya Montgomery au poste de Chief Development Officer début 2025.

Les dotations aux amortissements et provisions demeurent stables (1,4 M€), tandis que la ligne "autres" augmente en raison de frais ponctuels liés à la mise en œuvre de nouvelles plateformes d'analyse de données et de projets collaboratifs d'intelligence artificielle (partenariat Scienta Lab). Après prise en compte du crédit d'impôt recherche (-3,2 M€) et des subventions (-0,02 M€), les dépenses nettes de R&D s'élèvent à 14,8 M€, contre 13,9 M€ au premier semestre 2024, confirmant la priorité stratégique donnée aux programmes cliniques avancés.

#### 8.4 Frais généraux

FRAIS GENERAUX (montants en K€)	30 juin 2025	30 juin 2024
Honoraires	1 937	964
Consommables et petits équipements	10	9
Publicités et relations presse	68	74
Charges de personnel	1 365	2 082
Dotation aux amortissements et provisions	207	214
Provision pour Risques/Litiges	50	24
Impôts et taxes	69	189
Jetons de présence	282	114
Entretien	511	617
Frais généraux	4 499	4 286

Au 30 juin 2025, les frais généraux s'élèvent à 4,5 M€, contre 4,3 M€ au 30 juin 2024, soit une hausse modérée de 5 % reflétant principalement l'évolution des honoraires externes, partiellement compensée par la baisse des charges de personnel. Les honoraires progressent fortement (+1,0 M€) pour atteindre 1,9 M€, en raison du recours significatif sur la période à des prestations juridiques, financières et de communication liées à la préparation de l'Assemblée Générale 2025, au renouvellement de la gouvernance et aux procédures engagées contre certains actionnaires.

Les charges de personnel s'établissent à 1,4 M€ au 30 juin 2025, contre 2,1 M€ au 30 juin 2024. Cette baisse s'explique principalement par l'absence de rattrapage exceptionnel de rémunérations enregistré au premier semestre 2024.

La rémunération de l'activité des administrateurs augmente à 0,28 M€ (contre 0,11 M€ en 2024), reflétant la tenue de réunions supplémentaires en préparation de l'Assemblée Générale 2025 qui s'est tenue dans un contexte particulier. Les provisions pour risques et litiges sont portées à 0,05 M€, principalement liées aux honoraires d'avocats engagés pour les procédures en cours.

Au total, la stabilité globale des frais généraux reflète la maîtrise des dépenses structurelles malgré un contexte exceptionnel de transition de gouvernance et de charges ponctuelles de conseil.

#### 8.5 Charges liées aux paiements en actions

Les avantages liés à l'attribution de BSCPE et AGA s'analysent comme suit :

(Montants en K€)	30 juin 2025	30 juin 2024
Charges liées aux paiements en actions	2 225	1 082

La charge totale des premiers semestres 2025 et 2024, s'élevant respectivement à 2 225 et 1 082 milliers d'euros se composent de 1 816 et 879 milliers d'euros de charges liées aux mandataires sociaux, salariés ou consultants (cf. note 4.3) et 408 et 203 milliers d'euros de contribution patronale sur actions gratuites.

#### 8.6 Charges de personnel

Les charges de personnel imputées en frais de recherche et développement pour 3 489 milliers d'euros et en frais généraux pour 1 015 milliers d'euros se répartissent comme suit :

(montants en K€)	30 juin 2025	30 juin 2024
Salaires et charges sociales	4 804	5 350
Jetons de presence	282	114
Engagements de retraite	50	36
Total frais de personnel hors IFRS 2	5 136	5 500
Charges liées aux paiements en actions relatives au personnel	2 225	1 082
Total charge IFRS 2	2 225	1 082

Au 30 juin 2025, l'effectif moyen s'élève à 68 contre 52 au 30 juin 2024.

#### 8.7 Autres produits et charges opérationnelles

Le 9 avril 2025, le comité décisionnel de la BPI a décidé de constater l'échec économique et commercial du projet EFFICLIN. La société est tenue de rembourser 20% des avances récupérables consenties par la BPI, ainsi que les intérêts attachés. Le montant de la quote-part d'avance récupérable à rembourser s'élève à 1 105 milliers d'euros auxquels s'ajoutent 329 milliers d'euros d'intérêts.

Le produit correspondant au montant de la créance abandonnée par la BPI au profit de la société s'élève à 4,42 millions d'euros.

#### **NOTE 9 - RESULTAT FINANCIER**

RÉSULTAT FINANCIER (montants en K€)	30 juin 2025	30 juin 2024
Gain de change	8	2
Revenus sur équivalents de trésorerie	508	325
Variation juste valeur dérivé passif (BSA)	1 331	-
Variation juste valeur VMP	121	64
Abandon de creance BPI	513	
Total des produits financiers	2 481	391
Perte de change	-	48
Charges d'intérêts	1 607	1 731
Variation juste valeur dérivé passif (BSA)	-	1 086
Intérêts Dettes Locatives	26	26
Autres charges financières	66	108
Total des charges financières	1 699	2 998
Résultat financier	(782)	2 606

La variation du résultat financier s'explique principalement par :

- la variation de juste valeur du dérivé passif BSA dans le cadre du contrat BEI, qui représente un produit de 1,3 millions d'euros (comparé à une charge de 2,3 millions d'euros en juin 2024)
   ;
- La reprise des effets d'actualisation de la dette EFFICLIN retraitée sous IAS 20 suite à son abandon partiel par la BPI

#### **NOTE 10 - IMPOT SUR LES SOCIETES**

Au 30 juin 2025, conformément à IAS 34, la charge d'impôt est calculée sur la base du taux moyen annuel d'impôt appliqué au résultat avant impôt. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans le cadre de la loi de finance 2019 modifiant le régime d'imposition des produits de cession ou concession des brevets, la société a retenu un taux d'impôt différé de 10 % pour le calcul des impôts différés passifs et actifs générés en France.

#### **NOTE 11 - ENGAGEMENTS**

#### 11.1 Engagements reçus au titre de contrats de licence et de distribution le cas échéant

Dans le cadre d'accords de licence et de distribution, la société BOEHRINGER INGELHEIM, la société RAFA, la société CKD et la société Veloxis se sont engagées à verser à la société :

- Des paiements forfaitaires en fonction du franchissement de certaines étapes de développement et d'atteinte de chiffre d'affaires;
- Des royalties lors de la commercialisation des produits.

#### 11.2 Engagements à la vue des contrats de sous-licence avec SELEXIS

Dans le cadre d'accords de licence commerciale signé avec la société SELEXIS, la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS s'est engagée à verser à la société SELEXIS :

- Des paiements forfaitaires en fonction du franchissement de certaines étapes, en rémunération de la licence consentie par SELEXIS ;

- Des royalties ou milestones (sur option en fonction du niveau des ventes) lors de la commercialisation des produits.

#### 11.3 Engagements à la vue des contrats de sous-licence avec l'Inserm

Deux contrats d'exploitation ont été établis avec l'INSERM Nantes :

- En octobre 2011 pour le projet MD707, incluant le dépôt d'un brevet en copropriété ; et
- En mars 2013 pour le projet Pegrizeprument/ FR104 incluant le dépôt d'un brevet en copropriété.

Ces contrats accordent les droits d'exploitations mondiaux sur la licence de brevet pour chacun des projets.

Pour Pegrizeprument/ FR104, OSE Immunotherapeutics a signé avec Veloxis un contrat de sous-licence, qui prévoit de verser des redevances calculées sur les revenus de sous-licences.

#### 11.4 Autres engagements hors bilan

Dans le cadre de l'opération initiale d'acquisition des actifs Memopi® (dont Tedopi®) auprès de la société pharmaceutique Takeda, la Société s'est engagée à verser un complément de prix lors de l'enregistrement de son produit puis des royautés limitées à un seul chiffre sur les ventes futures. Les engagements suivants sont transférés à la Société par voie de fusion-absorption.

#### Nantissements accordés

Nantissement de compte bancaire rémunéré au profit du Crédit Mutuel à hauteur de 90 milliers d'euros.

Nantissement de compte bancaire rémunéré au profit du CIC à hauteur de 146 milliers d'euros. Nantissement de compte bancaire rémunéré au profit du CIC à hauteur de 161 milliers d'euros. Nantissement de compte bancaire rémunéré au profit du CIC à hauteur de 120 milliers d'euros. Nantissement de compte bancaire rémunéré au profit de la BEI à hauteur de 230 milliers d'euros.

#### Garanties accordées

Garantie de paiement de loyer au profit du CIC pour 18 milliers d'euros. Garantie de paiement de loyer supplémentaires au profit du CIC pour 307 milliers d'euros

#### Garanties reçues

La Société bénéficie d'une garantie de la part de Bpifrance entre 70 % et 90 % des montants d'origine dans le cadre de ses emprunts PGE et BFR auprès de la BNP, du Crédit Mutuel et du CIC.

La Société ne dispose pas d'autres engagements hors bilan à la clôture.

#### **NOTE 12 - RESULTAT PAR ACTION**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

RÉSULTAT PAR ACTION	30 juin 2025	30 juin 2024
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	22 117 526	21 759 035
Résultat net (perte) de l'exercice	(15 105)	57 175
Résultat de base par action (€/action)	(0,68)	2,63
Résultat dilué par action (€/action)	(0,68)	2,27

#### **NOTE 13 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

Les principaux instruments financiers du groupe sont constitués de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique du groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit.

#### 13.1 Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Compte tenu de sa trésorerie disponible à la date de clôture et des encaissements prévisionnels identifiés (notamment CIR, subventions et produits liés à l'exercice potentiel de BSA), la Société estime disposer des ressources nécessaires pour financer la poursuite de ses études cliniques et activités opérationnelles jusqu'au début du 4ème trimestre 2026.

Néanmoins, la couverture de l'ensemble des besoins au-delà de cet horizon demeure conditionnée à la mise en place de financements complémentaires et/ou à la restructuration de certaines dettes existantes.

#### 13.2 Risque de change

L'exposition de la Société au risque de change résulte uniquement de relations commerciales avec des clients et des fournisseurs situés hors de la zone euro (devises en USD, GBP).

La Société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change.

La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

#### 13.3 Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes.

#### 13.4 Risque de taux d'intérêt

Non applicable.

#### **NOTE 14 - PARTIES LIEES**

#### 14.1 Rémunération des dirigeants et des membres du conseil d'administration

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration.

Les rémunérations versées aux dirigeants et aux membres du conseil d'administration s'analysent de la façon suivante :

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (montants en K€)	30 juin 2025	30 juin 2024
Salaires et autres avantages à court terme *	325	1 131
Jetons de presence	282	114
Paiements fondés sur des actions **	1 083	596
Honoraires	-	-
TOTAL	1 690	1 841

<sup>\*</sup> Hors charges sociales

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 4.3.

La diminution des salaires des dirigeants provient

- Le rattrapage des salaires 2023 sur 2024 ;
- L'attribution des primes exceptionnelles faisant suite à la signature des contrats de partenariats structurants pour la Société ;
- Le départ en retraite de Dominique Costantini en octobre 2024.

#### **NOTE 15 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

#### Trésorerie au 30 juin 2025 (information avant AG).

Le 25 septembre 2025, OSE a rapporté une trésorerie de 41,6 M€ au 30 juin 2025 (contre 64,2 M€ au 31 décembre 2024), incluant disponibilités et dépôts à terme, afin d'apporter de la visibilité aux actionnaires avant l'AG.

<sup>\*\*</sup> Relatifs à l'attribution d'actions gratuites et de BSA/BSPCE

#### AG du 30 septembre 2025 – renouvellement du Conseil.

Le 30 septembre 2025, OSE a annoncé le renouvellement intégral du Conseil d'administration et l'élection du Dr Markus Cappel en tant que Président du Conseil, conformément au projet d'évolution de la gouvernance présenté aux actionnaires.

#### Direction générale – nomination d'un DG par intérim.

Le 3 octobre 2025, le Conseil a mis fin aux fonctions de Directeur Général de M. Nicolas Poirier (qui demeure Directeur Scientifique) et a nommé M. Marc Le Bozec Directeur Général par intérim, avec mandat pour conduire une revue stratégique (partenariats, financement, développement clinique) et piloter la transition vers un DG permanent.

# **RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE**

# **OSE IMMUNOTHERAPEUTICS**

#### 1 ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2025

#### 1.1 Événements marquants du premier semestre 2025

Le premier semestre 2025 a été marqué par la poursuite du développement du portefeuille clinique d'OSE Immunotherapeutics et par plusieurs évolutions de gouvernance et de structure financière.

#### 1.2 Partenariats et collaborations stratégiques

En janvier 2025, OSE Immunotherapeutics a annoncé une collaboration stratégique avec Scienta Lab, société deeptech spécialisée dans l'immunologie de précision utilisant l'intelligence artificielle, visant à identifier des marqueurs prédictifs d'efficacité de traitements d'immunothérapie.

Cette collaboration s'inscrit dans la stratégie d'OSE de renforcer ses capacités translationnelles et de mieux caractériser les profils de patients répondant à ses thérapies innovantes.

OSE-127 (lusvertikimab)	Trois communications scientifiques ont été présentées au 20° congrès de l'ECCO (European Crohn's and Colitis Organisation) tenu à Berlin en février 2025, confirmant le potentiel clinique du candidat médicament dans la rectocolite hémorragique.
Tedopi®	En mars 2025, la Société et le groupe coopératif GERCOR ont annoncé que l'étude de phase 2 TEDOPaM (PRODIGE 63) avait atteint son objectif principal dans l'adénocarcinome pancréatique avancé ou métastatique. Ces résultats renforcent le profil d'efficacité du vaccin thérapeutique dans les tumeurs solides.
OSE-279	Après des résultats positifs d'efficacité et de sécurité de l'essai clinique de phase 1 annoncés en février 2024, OSE-279 est en cours d'évaluation en combinaison avec Tedopi® en première ligne du CPNPC chez des patients HLA-A2 positifs et ayant une expression élevée de PDL-1.
OSE-230	Dans le cadre du plan de transition avec AbbVie, la Société a poursuivi la valorisation scientifique et le transfert des données précliniques
FR104	Les dépenses ont principalement concerné la propriété intellectuelle, le développement clinique en transplantation restant à la charge du partenaire Veloxis

#### 1.3 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Au cours du premier semestre 2025, OSE Immunotherapeutics a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie axée sur le développement de ses programmes d'immunothérapies innovantes, avec des avancées significatives de plusieurs programmes clés. Le portefeuille clinique a été renforcé par les avancées cliniques de Tedopi®, dont l'étude de phase 3 ARTEMIA dans le cancer du poumon qui se poursuit conformément au calendrier prévu, et par les premiers résultats cliniques de l'étude de phase 2 exploratoire menée par le groupe GERCOR dans l'adénocarcinome pancréatique qui ont montré l'atteinte du critère principal de l'étude (taux de survie à un an).

Parallèlement, le programme OSE-127 (Lusvertikimab) a montré des résultats positifs de phase 2

présentés en 2025 au congrès de l'ECCO et à la conférence « Digestive Disease Week », consolidant son potentiel thérapeutique dans les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin.

Sur le plan de la recherche préclinique, la collaboration avec Scienta Lab, annoncée en janvier 2025, a marqué une étape structurante dans l'intégration de l'intelligence artificielle au service de la modélisation des maladies inflammatoires, afin d'identifier des biomarqueurs prédictifs de réponse aux traitements. Ces avancées confirment la pertinence scientifique et la cohérence stratégique du portefeuille d'OSE.

En parallèle, la Société a traversé une période de transition en matière de gouvernance et d'organisation interne, mobilisant des ressources juridiques et financières supplémentaires. Cette situation, combinée à un environnement financier exigeant pour les biotechs cotées, a temporairement accru la pression sur la trésorerie opérationnelle et retardé certaines phases de développement non essentielles. Malgré ces difficultés, la Société a maintenu sa discipline financière et son effort d'innovation, soutenue par un portefeuille de programmes différenciés et des partenariats industriels solides.

#### 1.4 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

L'état d'avancement du portefeuille est axé sur ses produits actuels :

#### PRODUITS PROPRIÉTAIRES EN DÉVELOPPEMENT CLINIQUE

#### - TEDOPI®: STRATÉGIE ET PROCHAINES ÉTAPES

- L'étude clinique internationale de phase 3 d'enregistrement de Tedopi®, vaccin thérapeutique contre le cancer à base de néo-épitopes, a été lancée en septembre 2024. Elle vise à comparer l'efficacité et la tolérance de Tedopi® administré en monothérapie en deuxième ligne versus le traitement standard chez des patients HLA-A2 positifs atteint d'un cancer du poumon non à petites cellules métastatique, en résistance secondaire aux inhibiteurs de points de contrôle (IPC). Le critère principal est la survie globale.
- Cet essai pivot confirmatoire inclura 363 patients et vise à soutenir l'enregistrement réglementaire de Tedopi® en deuxième ligne de traitement du CPNPC dans 14 pays (États-Unis, au Canada, en Europe et au Royaume-Uni), associé au test diagnostique compagnon destiné à identifier les patients HLA-A2 positifs.
- Il s'agit de la dernière étape de développement avant l'enregistrement du produit, basée sur les résultats positifs prometteurs de la première phase 3 en troisième ligne dans le CPNPC. L'objectif est de confirmer le bénéfice thérapeutique de Tedopi® chez les patients atteints d'un cancer métastatique. Tedopi® est le vaccin thérapeutique contre le cancer le plus avancé en développement clinique et représente la première option de traitement pour répondre à un besoin médical important non satisfait, et à un potentiel de marché encore largement inexploré en deuxième ligne de traitement du CPNPC métastatique ou avancé.
- La Société va déployer et mener cet essai de phase 3 confirmatoire pour obtenir l'enregistrement de Tedopi® et va également poursuivre les trois essais cliniques de phase 2 en cours :
  - · L'étude TEDOPaM dans le cancer du pancréas menée sous la promotion du GERCOR ; le recrutement dans cette étude est terminé et des premiers résultats cliniques positifs ont été

- présentés au congrès 2025 de l'ASCO (American Society of Clinical Oncology).
- · L'étude TEDOVA dans le cancer de l'ovaire menée sous la promotion d'ARCAGY-GINECO, dont les résultats sont attendus potentiellement au deuxième trimestre 2026.
- · L'étude CombiTED dans le cancer du poumon en combinaison, menée sous la promotion de la Fondation FoRT, dont le recrutement est finalisé et les résultats sont attendus potentiellement au deuxième semestre 2026.
- En parallèle, compte tenu d'un renforcement significatif de la valeur de Tedopi® grâce à ces résultats positifs de phase 3 et à la phase 3 confirmatoire d'enregistrement en cours, la Société poursuit l'exploration d'opportunités de partenariats stratégiques potentiels pour le produit.

#### - LUSVERTIKIMAB (OSE-127), DES RÉSULTATS CLINIQUES DE PHASE 2 POSITIFS DANS LA RECTOCOLITE HÉMORRAGIQUE

- L'étude clinique de phase 2 de preuve de concept, nommée CoTikiS, a montré des résultats positifs en termes d'efficacité et de sécurité. En phase d'induction, les résultats ont montré des taux élevés de rémission clinique et endoscopique après 10 semaines de traitement par Lusvertikimab, ainsi que des taux cliniquement significatifs d'amélioration histologique et histoendoscopique de la muqueuse (résultats présentés au congrès 2025 de l'ECCO European Crohn's and Colitis Organisation). Les données de la période d'extension de 24 semaines supplémentaires ont montré que plus de 90 % des patients ayant atteint une réponse clinique après 10 semaines de traitement avec Lusvertikimab ont maintenu une rémission symptomatique pendant ces 24 semaines supplémentaires.
- Cette première étude d'efficacité positive d'un anticorps anti-IL7R ouvre la voie pour le futur développement d'un potentiel « First-in-Class » antagoniste de l'Interleukine-7. L'ensemble des données seront complétées dans une communication spécifique et présentées lors de futurs congrès médicaux.
- Les résultats cliniques positifs de l'étude CoTikiS en termes d'efficacité et de sécurité représentent un catalyseur fort pour de futures opportunités et renforcent la présence d'OSE dans ce domaine en pleine croissance des maladies inflammatoires chroniques.
- Dans le domaine de l'hématologie, selon les experts précliniques, le double mécanisme d'action, fondé sur l'induction de la phagocytose cellulaire dépendante des anticorps et le blocage de la voie de l'IL-7, Lusvertikimab pourrait constituer une nouvelle option en immunothérapie pour tous les patients atteints de Leucémie Aiguë Lymphoblastique (LAL) avec récepteur CD127 positif, en particulier en combinaison avec la polychimiothérapie standard. Transposé en clinique, Lusvertikimab pourrait améliorer significativement les traitements de la LAL et l'issue de la maladie réfractaire ou en rechute.

# - OSE-279, UN ANTICORPS MONOCLONAL HUMANISÉ ANTI-PD1, RÉSULTATS POSITIFS DE LA PHASE CLINIQUE 1/2 DANS LES TUMEURS SOLIDES

• Des nouveaux résultats positifs d'efficacité et de tolérance d'OSE-279, ainsi que le signal supplémentaire d'efficacité avec un taux élevé de réponse antitumorale chez des patients difficiles à traiter, soulignent l'intérêt d'OSE-279 comme traitement potentiel anti-PD1 puissant. OSE-279 est

- en cours d'évaluation en combinaison avec Tedopi® en première ligne du CPNPC chez des patients HLA-A2 positifs et ayant une expression élevée de PDL-1.
- Cette première étude chez l'homme, avec escalade de dose et expansion, a permis de déterminer la dose maximale tolérée et/ou la dose recommandée pour la phase 2 d'OSE-279 qui sera menée en monothérapie dans les tumeurs solides.

#### LES PRODUITS SOUS ACCORD DE LICENCE EN DÉVELOPPEMENT CLINIQUE

- PEGRIZEPRUMENT/FR104, DÉVELOPPÉ EN PARTENARIAT AVEC VELOXIS DEUX ESSAIS CLINIQUES POSITIFS : UNE PHASE 1 EN SOUS-CUTANÉ CHEZ LE VOLONTAIRE SAIN ET UNE PHASE 1/2 DANS LA TRANSPLANTATION RÉNALE
- L'essai clinique de phase 1 d'escalade de dose de Pegrizprument/FR104 administré en souscutané, promu et mené par Veloxis, a montré des résultats cliniques positifs. Cela facilitera le choix de la dose en prévision d'une étude de phase 2 chez des patients ayant reçu une transplantation rénale.
- L'analyse des données issues de la première utilisation en transplantation rénale de l'anti-CD28
  Pegrizeprument/FR104 a montré la sécurité du produit administré en combinaison et les
  premiers signes d'efficacité sans aucun rejet aigu après un an de suivi chez les 8 patients ayant
  reçu un an complet de traitement. Les résultats de l'exploration du profil de tolérance de
  Pegrizeprument/FR104 semblent prometteurs et encourageants pour la poursuite du
  développement en phase 2 chez des patients transplantés rénaux, en attente de solutions
  innovantes.
  - BI 765063 (OSE-172) ET BI 770371, DÉVELOPPÉS EN PARTENARIAT AVEC BOEHRINGER INGELHEIM - POURSUITE DE L'AVANCÉE DU DÉVELOPPEMENT EN IMMUNO-ONCOLOGIE ET EXTENSION AUX MALADIES CARDIOVASCULAIRES, RÉNALES ET MÉTABOLIQUES
- Grâce aux données positives des premières études cliniques, notamment les résultats de la phase 1 d'escalade de dose en monothérapie et en association, Boehringer Ingelheim poursuit l'avancée vers la prochaine phase de développement clinique du programme first-in-class SIRPα en immuno-oncologie (annoncé en juillet 2024). Boehringer poursuit ce programme avec un anticorps inhibiteur SIRPα perfectionné de nouvelle génération maintenant évalué dans une étude de phase 1b.
- L'amendement à l'accord de collaboration et de licence entre OSE Immunotherapeutics et Boehringer Ingelheim prévoit l'extension des programmes anti-SIRPα BI 765063 et BI 770371 aux maladies cardiovasculaires, rénales et métaboliques (CVRM). Boehringer Ingelheim évalue BI 770371 dans une étude de phase 2 dans la cirrhose compensée liée à la MASH
  - Touchant plus d'un milliard de personnes dans le monde, les maladies CVRM sont responsables de 20 millions de décès par an. Ces maladies sont interconnectées entre elles, co-existent et peuvent se renforcer mutuellement, entraînant un fardeau significatif sur la vie des patients.

#### 1.5 Activités de recherche et de développement

- Cf. 1.2

#### 1.6 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société OSE Immunotherapeutics pourrait être confrontée au cours du 2ème semestre 2025 sont de même nature que ceux décrits au paragraphe 3 « Facteurs de risques » du document de référence au 30 avril 2025, disponible en téléchargement sur le site internet de la Société dans la rubrique "Investisseurs/documentation/document de référence" et sur le site internet de l'AMF.

#### 1.7 L'utilisation d'instruments financiers par la Société

La Société a fait usage d'instruments financiers au cours de la période écoulée (voir Note 3 aux états financiers ci-dessus).

#### 1.8 Transactions entre parties liées

Au cours du premier semestre 2025, les transactions suivantes ont été enregistrées :

#### **Monsieur Nicolas Poirier**

Nicolas Poirier a perçu 275 000 euros bruts de la Société au titre de son contrat de travail de Directeur Scientifique de la Société.

#### **Monsieur Didier Hoch**

Didier Hoch a perçu 50 000 euros bruts de la Société au titre de son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société.

#### Conseil d'Administration

Les membres du conseil d'administration ont perçu de la Société un total de 282 000 euros de jetons de présence au titre du premier semestre 2025.

#### 2 COMPTES DU SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2025

#### 2.1 Présentation des comptes semestriels consolidés de la Société

Les comptes consolidés de la société OSE Immunotherapeutics et ses filiales (le Groupe), sont présentés en euros et sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standard*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et celles publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 30 juin 2025.

#### 2.2 Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé du premier semestre 2025 s'établit à 104 181 k euros contre 123 959 k euros au 31 décembre 2024.

#### 2.3 Compte de résultat consolidé

Au 30 juin 2025, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 1 323 k euros contre 69 046 k euros de chiffre d'affaires au 30 juin 2024.

Total	21 538	19 252
Charges liées aux paiements des actions	2 225	1 082
Frais généraux	4 500	4 286
Frais de recherche et développement	14 813	13 884
Charges d'exploitation par fonction - k€	30-juin-25	30-juin-24

Les frais de recherche et développement du premier semestre 2025 se décomposent de la manière suivante :

- 11 092 k euros de sous-traitance et d'honoraires, avant imputation du crédit d'impôt recherche pour 3 199 k euros et des subventions reçues pour 24 k euros ;
- 3 489 k euros de charges de personnel affecté à la recherche et au développement;
- 1 425 k euros de dotation/reprise aux amortissements et provisions affecté à la recherche et au développement.
- 612 k euros : Petits consommables dédiés à la R&D, impôts et taxes, charges diverses.

Les frais généraux du premier semestre 2024 se décomposent de la manière suivante :

- 1 937 k euros d'honoraires ;
- 1 365 k euros de charges de personnel affecté à la direction des opérations ;
- 282 k euros de jetons de présence ;
- 207 k euros de dotation/reprise aux amortissements et provisions.
- 511 k euros de frais d'entretien.

Le résultat opérationnel au titre du premier semestre 2025 est une perte de (20 180) k euros contre 63 321 k euros de bénéfice au titre du premier semestre 2024.

#### 2.4 Situation d'endettement (comptes consolidés)

Les dettes financières s'élèvent à 38 664 k euros (dont 3 946 k euros de dettes locatives liés à l'application d'IFRS 16). Ces dettes financières sont composées à hauteur de :

- 9 635 K euros d'avances remboursables, dont le remboursement est conditionné aux succès des différents programmes en développement, de
- 2 702 k euros de Prêt Garanti par l'Etat, de
- 15 653 k euros d'emprunt BEI auquel s'ajoute la composante BSA évaluée à 3 448 k euros au 30 juin 2025, de
- 1 500 k euros d'emprunt BPI, de
- 1 530 k euros d'emprunt Région PDL et de
- 249 k euros d'emprunt en lien avec le financement du BFR.

La trésorerie ajustée du groupe s'élève à 41 592 k euros au 30 juin 2025 dont 25 392 k euros sont classés en Trésorerie et équivalents de trésorerie, et 16 200 k euros en actifs financiers court et long terme.

Ainsi, l'endettement financier net s'élève ainsi à (2 928)<sup>2</sup> k euros au 30 juin 2025.

#### 3 <u>FILIALES ET PARTICIPATIONS – TITRES DE PLACEMENT</u>

#### 3.1 Activité des filiales

L'activité de la filiale OPI est limitée à la gestion de la propriété industrielle de notre technologie Tedopi®.

L'activité de la filiale US, dénommée OSE IMMUNOTHERAPEUTICS Inc., est limitée au rôle d'appui dans le cadre de collaborations scientifiques internationales, notamment compte tenu des développements actuels et futurs de Tedopi aux Etats-Unis (recrutements, partenariats, licences, etc.).

#### 3.2 Prises de participation ou prises de contrôle

La Société n'a pris aucune participation dans d'autres société au cours du premier semestre 2025.

#### 3.3 Sociétés contrôlées

Depuis le 25 mars 2014, la Société détient l'intégralité du capital et des droits de vote de la société OPI.

Depuis le 18 avril 2017, la Société détient l'intégralité du capital et des droits de vote de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS Inc.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Détail du calcul : 41 592 K euros - 38 664 k euros

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE

## **OSE IMMUNOTHERAPEUTICS**

# **OSE Immunotherapeutics**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

#### **NEXBONIS ADVISORY**

7, rue Léo Delibes 75016 Paris S.A.S. au capital de € 209 487 984 642 744 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Paris

#### **ERNST & YOUNG et Autres**

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

#### **OSE Immunotherapeutics**

Période du 1er janvier au 30 juin 2025

#### Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société OSE Immunotherapeutics, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### 1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 3.1 « Base de préparation des états financiers consolidés » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés condensés.

### 2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris et Paris-La Défense, le 16 octobre 2025

Les Commissaires aux Comptes

**NEXBONIS ADVISORY** 

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Baptiste Bonnefoux

Franck Sebag